



LA FORMATION DES ADULTES: LES FEMMES

Mémoire présenté à  
la Commission d'étude sur la formation des adultes  
par le

Conseil du statut de la femme

Recherche et rédaction: Claire Chénard  
Lyse Frenette

Décembre 1980

TABLE DES MATIERES

	Page
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
AVANT-PROPOS.....	viii
INTRODUCTION.....	1
1. LA SCOLARITE DES FEMMES.....	3
2. L'ACTUELLE EDUCATION DES ADULTES.....	15
2.1 <u>La formation socio-économique</u> .....	15
A) Identification des agents responsables de l'éducation des adultes aux niveaux secondaire et collégial dans le secteur public.....	16
B) Objectifs de la formation socio-économique.....	18
1- Formation générale.....	18
2- Formation professionnelle.....	19
3- Observations générales.....	20
C) Règles d'admission.....	24
1- Formation générale.....	24
1.1 Niveau secondaire.....	24
1.1.1 Temps plein.....	24
1.1.2 Temps partiel.....	25
1.2 Niveau collégial.....	26
1.2.1 Temps plein.....	26
1.2.2 Temps partiel.....	26
2- Formation professionnelle.....	26
2.1 Niveaux secondaire et collégial.....	26
3- Observations générales.....	27
D) Eventail des cours offerts.....	32
1. Formation générale.....	33
1.1 Niveau secondaire.....	33
1.1.1 Temps plein.....	33
1.1.2 Temps partiel.....	34
1.2 Niveau collégial.....	34
1.2.1 Temps plein.....	34

2.	Formation professionnelle .....	34
2.1	Cours de type débutants .....	35
2.1.1	Niveau secondaire .....	35
2.1.2	Niveau collégial .....	35
2.2	Cours de type perfectionnement .....	35
2.2.1	Niveau secondaire .....	35
2.2.2	Niveau collégial .....	36
3.	Observations générales .....	36
E)	Inventaire de la clientèle .....	37
1.	Au niveau secondaire .....	37
1.1	Inventaire de la clientèle féminine inscrite, par type de formation et selon le régime d'étude en 1973-74 et 1976-77, au niveau secondaire .....	33
1.2	Synthèse (niveau secondaire) .....	43
2.	Au niveau collégial .....	43
2.1	Relevé des problèmes relatifs à l'éva- luation des clientèles adultes au niveau collégial .....	43
2.2	Evaluation de la clientèle adulte inscri- te au régime d'étude à temps plein au ni- veau collégial, selon le type de formation de 1972 à 1978 .....	45
2.2.1	Secteur général .....	45
2.2.2	Secteur professionnel .....	47
2.3	Evaluation de la clientèle adulte par type de formation et selon le sexe, inscrite à temps plein au niveau collégial de 1975 à 1978 .....	47
2.4	Relevé des problèmes d'évaluation des clien- tèles inscrites par type de formation au régime d'étude à temps partiel au niveau collégial .....	49
2.5	Examen de la répartition de la clientèle de l'ensemble du réseau collégial selon la fa- mille de programmes et le sexe en 1978-79 .....	50
2.5.1	Au niveau du secteur général .....	51
2.5.2	Au niveau du secteur professionnel .....	53

2.6 Synthèse (niveau collégial).....	54
F) L'accessibilité matérielle et financière au cours .....	55
1- Accessibilité matérielle .....	55
2- Accessibilité financière .....	57
2.1 Formation générale .....	57
2.2 Formation professionnelle .....	58
G) Conclusion sur la formation socio-économique .....	60
2.2 <u>La formation socio-culturelle</u> .....	64
A) Les cours offerts par les municipalités .....	65
1- Les clientèles .....	66
2- Les cours .....	66
3- Les budgets .....	70
4- Les principaux problèmes .....	71
B) Les cours offerts par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec .....	71
1- Les cours .....	72
2- Les clientèles .....	76
3- Les budgets .....	78
4- Les principaux problèmes .....	78
C) Les OVEP .....	81
1- Les clientèles .....	81
2- Les programmes de formation .....	82
3- Les budgets .....	83
4- Les principaux problèmes .....	85
D) Les SEAPAC .....	86
1- Les clientèles .....	87
2- Le contenu des activités .....	88
3- Les budgets .....	93
4- Les principaux problèmes .....	94
E) Conclusion sur la formation socio-culturelle .....	95
3. LES RECOMMANDATIONS .....	98
3.1 Première recommandation .....	98
a) Justifications .....	98
b) Conséquences ou recommandations connexes .....	99

	Page
3.2 Deuxième recommandation .....	100
a) Justifications .....	100
b) Conséquences ou recommandations connexes .....	101
3.3 Troisième recommandation.....	102
a) Justifications .....	103
b) Conséquences ou recommandations connexes .....	103
3.4 Quatrième recommandation .....	104
a) Justifications .....	104
b) Conséquences ou recommandations connexes .....	105
3.5 Cinquième recommandation .....	106
a) Justifications .....	106
b) Conséquences ou recommandations connexes .....	107

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1: Répartition de la population de 15 ans et plus, par sexe, par groupe d'âge et selon le niveau de scolarité atteint, Québec, 1971 .....	4
Tableau 2: Nombre de diplômés de secondaire V suivant le réseau, la formation et le sexe, Québec 1972-1974-1976 .....	6
Tableau 3: Répartition numérique et pourcentage des finissantes de secondaire V en formation professionnelle selon la spécialité. Ensemble du Québec, 1976 .....	8
Tableau 4: Nombre de diplômés d'études collégiales (D.E.C.) de formation générale et professionnelle selon le sexe, 1972-1974-1976 .....	9 ✓
Tableau 5: Nombre de diplômés d'études collégiales (D.E.C.) de formation générale par programme et par sexe, 1972-1974-1976 .....	10
Tableau 6: Nombre de diplômés d'études collégiales (D.E.C.) de formation professionnelle par programme et par sexe, 1972-1974-1976 .....	11
Tableau 7: Identification des agents liés au processus d'évaluation des besoins et de distribution des cours en formation socio-économique aux niveaux secondaire et collégial dans le secteur public .....	17
Tableau 8: Répartition des engagements de la D.G.E.A. en formation socio-économique en 1979-80 .....	23
Tableau 9: Sexe et situation de famille des élèves inscrits aux cours, par type de formation, pour la province .....	39 ✓
Tableau 10: Examen comparé des inscriptions par type de formation dans le réseau des Commissions scolaires en 1973-74 et 1976-77, selon le sexe .....	40

	Page
Tableau 11: Inscriptions aux cours de formation générale au niveau secondaire en 1973-74 et 1976-77, selon le sexe et le régime d'étude .....	42
Tableau 12: Inscriptions aux cours de formation professionnelle au niveau secondaire en 1973-74 et 1976-77, selon le sexe et le régime d'étude .....	42 ✓
Tableau 13: Les adultes au collégial de 1972-73 à 1978-79 selon le secteur de formation et les régimes d'étude .....	46 ✓
Tableau 14: Clientèle étudiante de l'éducation des adultes inscrite à temps complet dans les CEGEP aux sessions d'automne, 1975 à 1978, selon le sexe et le type de formation .....	48
Tableau 15: Répartition de la clientèle de l'ensemble du réseau collégial selon la famille de programmes et le sexe, 1978-79 .....	52
Tableau 16: Statistiques des ateliers et groupes socio-culturels 1979-80, service des activités socio-culturelles .....	67
Tableau 17: Répartition par types de clientèle du nombre de personnes membres des groupes supportés par l'animation communautaire .....	90
Tableau 18: Répartition de l'ensemble des groupes (supportés par l'action communautaire) par types de clientèle .....	91

AVANT PROPOS

Etant donné les limites de temps et celles relatives aussi à l'ampleur du mémoire, nous avons dû négliger certains secteurs de l'éducation des adultes qui nous semblent tout de même très importants.

C'est ainsi que nous avons, à regret, mis de côté toute la formation offerte aux adultes dans les universités, à travers les cours réguliers, l'extension de l'enseignement et télé-université. Les problèmes que les femmes y rencontrent sont pourtant très nombreux mais la disparité entre les données d'une université à l'autre aurait exigé un énorme travail de compilation que nous n'étions pas en mesure de réaliser. Ce problème de données éparses se manifeste aussi au niveau de la formation offerte en dehors du réseau scolaire (formation en industrie, gestion des petites et moyennes entreprises, formation relevant d'initiatives privées), domaines que nous avons donc complètement ignorés ici mais qui devraient pourtant être examinés de près.

La formation des immigrantes de même que les caractéristiques sur les enseignants en éducation des adultes (répartition par sexe selon le type de formation, conditions de travail...) sont aussi des champs d'étude que nous avons négligés. Mais tout comme pour les autres points non traités ici, nous proposerons à la Commission, à la suite de nos recommandations, de se pencher sur les problèmes que les femmes y rencontrent. Terminons pour l'instant nos remarques préliminaires en soulignant que, dans toute notre analyse, nous limitons la plupart du temps l'examen des faits au niveau provincial, laissant à la Commission le soin de vérifier si les problèmes soulevés se posent avec autant d'acuité dans toutes les régions.

INTRODUCTION

Dans la politique d'ensemble de la condition féminine<sup>1)</sup>, le Conseil du statut de la femme dénonce fortement la contradiction entre les conditions de vie réelles des femmes et l'apprentissage d'une vie "par procuration" que véhiculent la famille, l'école, les médias et la société en général, en contribuant à perpétuer des images féminines irréalistes.

En effet, malgré que les femmes ne consacrent maintenant que 12% de leur vie, en moyenne, à la maternité et aux tâches reliées au soin des enfants en bas âge et, qu'elles sont, et seront de plus en plus nombreuses dans la population active, ces nouvelles réalités sont méconnues et difficilement acceptées.

Ainsi, les adolescentes ne sont pas préparées adéquatement à faire face à ces nouvelles conditions puisqu'elles se spécialisent encore très tôt dans des professions "féminines" et faiblement rémunérées et recherchent toujours une sécurité dans le mariage alors que les unions durables se raréfient. Chez les femmes adultes, l'apprentissage d'une vie "par procuration" a conduit bien des femmes à se trouver isolées des autres femmes, peu intégrées dans les structures sociales et très dépendantes financièrement, soit du conjoint, ou de l'Etat par l'aide sociale, ou peu rémunérées, à cause d'un manque de formation ou d'un travail non reconnu (bénévolat, travail au noir...)

Il semble donc y avoir une concertation tacite entre les différents agents sociaux pour que les modèles féminins et masculins demeurent traditionnels parce que la société actuelle repose sur ces fondements,

---

1) Pour les Québécoises: égalité et indépendance, C.S.F., Gouvernement du Québec, 1978.

alors que la désexisation des rôles et des tâches et l'élaboration d'opportunités égales pour les hommes et les femmes bouleverseraient cet équilibre social. C'est pourtant l'objectif principal de toute la politique d'ensemble de la condition féminine que de :

"changer la condition des femmes non seulement par quelques réformes mais par une remise en question des systèmes de valeurs qui maintiennent une division arbitraire entre les sexes dans le couple, dans la famille et dans la société et par la modification des structures qui font se perpétuer ces systèmes". 1)

C'est dans cette ligne de pensée que se situe le présent mémoire pour la Commission d'étude sur la formation des adultes. Ce faisant, nous voulons dénoncer les conditions qui sont actuellement faites aux femmes dans ce secteur et proposer des recommandations qui permettront aux femmes de compléter leur formation selon leurs besoins et d'atteindre, par là, une plus grande autonomie.

Nous examinerons ainsi en première partie la scolarité des femmes, qui explique, selon nous, pourquoi ces dernières recourent et continueront à recourir à l'éducation des adultes; nous ferons ensuite un examen critique des disponibilités actuellement offertes en formation socio-économique et en formation socio-culturelle. En dernière partie du mémoire, nous proposerons à la Commission des recommandations pour que la politique d'éducation des adultes, qu'elle a le mandat d'élaborer, rencontre les exigences des femmes, qui, rappelons-le, constituent la majorité de la population adulte.

---

1) Pour les Québécoises: égalité et indépendance, op. cit., verso de la page couverture et mentionné, en partie, à la page 25.

## 1. LA SCOLARITE DES FEMMES

C'est un fait reconnu que la scolarisation de la population québécoise s'est grandement améliorée au vingtième siècle puisqu'au début du siècle, la scolarité moyenne n'excédait vraisemblablement pas 7 années d'études alors que dans les années soixante-dix, "un élève soumis au régime en vigueur du début de la décennie passait environ... 12.5 ans au total dans des institutions scolaires, excluant les maternelles".<sup>1)</sup>

Ce qui est peut-être moins connu, c'est que les femmes ont perdu, à travers l'augmentation de la scolarisation de la population totale, l'avantage d'une scolarité moyenne légèrement supérieure, en termes d'années de scolarité, par rapport à celle des hommes.<sup>2)</sup>

En effet, on peut voir au tableau 1 qu'en 1971<sup>3)</sup>, 70,4% des femmes de 65 ans et plus n'avaient pas atteint la 9e année contre 74,2% des hommes: ceux-ci étaient donc en moyenne un peu moins scolarisés si l'on exclut l'université, qui était et demeure l'apanage de peu de gens.

Toutefois, lorsqu'on avance vers les générations les plus jeunes, en négligeant évidemment les 15-24 ans qui n'ont pas complété leurs études, on note que l'écart favorable aux femmes se réduit; chez les 25-34 ans à l'époque, qui ont maintenant 35-44 ans, on constate que plus de 70% des gens n'ont pas atteint la douzième année et que 75,5% des femmes sont dans cette situation, comparativement à 69,6% des hommes.

1) Dufour D. et Lavoie Y., "Le niveau de formation scolaire de la population du Québec en 1971", in Revue Statistique du Québec, juin 1975, vol XIV no 1, p. XII.

2) Soulignons, par ailleurs, que cet avantage des femmes était souvent exploité par les autres membres de la famille.

3) Nous citons les données de 1971 car au recensement de 1976, la qualité des données statistiques sur l'éducation est problématique en ce qui concerne la fréquentation scolaire (sous-estimation des 15-19 ans fréquentant l'école à temps plein et surestimation des étudiants à temps plein de niveau post-secondaire non universitaire: les cégepiens, formation générale, auraient dû se classer en formation universitaire et plus de la moitié d'entre eux ne l'auraient pas fait).

Tableau 1

Répartition de la population de 15 ans  
et plus par sexe, par groupe d'âge et  
selon le niveau de scolarité atteint, Québec, 1971

Groupe d'âge et sexe	Milliers de personnes													
	15 et +		15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65 et +	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
N'ayant pas atteint la 9e année	871.9	922.2	102.5	89.2	139.7	146.8	174.5	182.0	174.9	186.5	146.2	154.6	134.0	163.1
9 à 11e année	726.1	811.9	320.8	326.2	160.2	175.1	105.0	119.5	73.3	89.3	41.8	55.7	25.0	46.1
12 et 13e année	223.7	270.0	95.8	116.8	47.4	59.7	31.4	34.5	23.2	24.8	15.1	17.9	10.8	16.4
Université	126.9	96.1	47.9	34.9	34.3	25.8	19.1	14.3	13.5	10.4	7.8	6.4	4.4	4.2
Diplôme universitaire	135.7	57.6	20.8	15.2	49.4	19.2	28.9	10.4	19.3	6.7	10.8	4.0	6.5	2.1
Tous les niveaux de scolarité	2084.4	2157.8	587.9	582.3	431.1	426.6	359.0	360.7	304.1	317.7	221.7	238.6	180.7	231.9
	Pourcentage													
N'ayant pas atteint la 9e année	41.8	42.7	17.4	15.3	32.4	34.4	48.6	50.5	57.5	58.7	65.9	64.8	74.2	70.4
9 à 11e année	34.8	37.6	54.6	56.0	37.2	41.1	29.3	33.1	24.1	28.1	18.9	23.3	13.8	19.9
12 et 13e année	10.7	12.5	16.3	20.1	11.0	14.0	8.8	9.6	7.6	7.8	6.8	7.5	6.0	7.1
Université	6.1	4.5	8.1	6.0	8.0	6.0	5.3	4.0	4.4	3.3	3.5	2.7	2.4	1.8
Diplôme universitaire	6.5	2.7	3.5	2.6	11.5	4.5	8.1	2.9	6.3	2.1	4.9	1.7	3.6	0.9
Tous les niveaux de scolarité*	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	Pourcentage cumulatif													
N'ayant pas atteint la 9e année	41.8	42.7	17.4	15.3	32.4	34.4	48.6	50.5	57.5	58.7	65.9	64.8	74.2	70.4
N'ayant pas atteint la 12e année	76.6	80.3	72.0	71.3	69.6	75.5	77.9	83.6	81.6	86.8	84.8	88.1	88.0	90.3
N'ayant pas atteint l'université	87.3	92.8	88.3	91.4	80.6	89.5	86.7	93.2	89.2	94.6	91.6	95.6	94.0	97.4
N'ayant pas obtenu un diplôme universitaire	93.4	97.3	96.4	97.4	88.6	95.5	92.0	97.2	93.6	97.9	95.1	98.3	96.4	99.2

\* Arrondi à 100%

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, Partie 7, bulletin 3.7-2, catalogue 94-772, avril 1975, tableau 1, p. 11 et p. 12.

Tableau extrait de: Isabel Finueroa, "Caractéristiques démographiques et scolarisation de la population féminine du Québec", in *La Condition économique des femmes au Québec, étude conjointe du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu et du Conseil du statut de la femme*, vol 1, chap. 3, Editeur officiel du Québec, 1978, p. 99

Même en ce qui concerne l'obtention d'un diplôme universitaire, on voit que l'écart entre les hommes et les femmes, qui était déjà à l'avantage des hommes, s'est accentué entre les générations les plus vieilles et les gens de 25-34 ans en 1971. Donc, les premiers progrès de la scolarisation au Québec se sont faits aux dépens des femmes, et particulièrement de celles nées entre 1920 et 1945. Et ces femmes, qui ont 35 ans et plus maintenant, sont susceptibles, si ce n'est déjà fait, de joindre ou rejoindre la population active.

Toutefois, il faut bien dire que c'est chez les plus jeunes, soit les gens nés depuis 1945 et qui ont vécu la réforme scolaire des années soixante, que les progrès en matière de scolarisation ont été les plus manifestes. Comme nous pouvons nous référer ni au recensement de 1971 pour évaluer leur progrès scolaire, ni à celui de 1976 vu sa piètre qualité en ce qui concerne la fréquentation scolaire, nous nous référons cette fois aux données du ministère de l'Éducation du Québec.

Il faut cependant souligner, même si cela peut sembler étonnant, que ce ministère ne possède pas encore un inventaire des clientèles scolaires par sexe pour chacun des niveaux scolaires. Les données utilisées seront donc celles des diplômés à chacun des niveaux, qui, elles, distinguent les finissants selon leur sexe.

Le tableau 2 présente les diplômés en secondaire V selon la formation, le sexe et le réseau pour les années 1972-1974-1976. On y constate que pour chacune des années, les filles sont plus nombreuses à terminer leur secondaire V (55% de finissantes); mais, déjà à ce niveau, elles choisissent davantage une formation professionnelle (un peu plus de 60% quelle que soit l'année). Cette spécialisation

Tableau 2 : Nombre de diplômés de secondaire V suivant le réseau, la formation et le sexe, Québec 1972-1974-1976.

RESEAUX			1972		1974		1976		Δ 1972-1976
Formations			NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	%
<b>PUBLIC</b>									
Générale	M		18 149	32,2	21 808	32,8	20 950	29,4	15,3
	F		20 078	35,6	24 927	37,5	26 391	37,1	31,4
	T		38 227	67,8	46 735	70,3	47 341	66,5	23,8
Professionnelle	M		4 906	8,7	4 199	6,3	5 677	8,0	15,7
	F		7 211	12,8	6 703	10,1	7 681	10,8	6,5
	T		12 117	21,5	10 902	16,4	13 358	18,8	10,2
Total	M		23 142	41,1	26 007	39,1	26 627	37,4	15,1
	F		27 289	48,4	31 630	47,6	34 072	47,8	24,9
	T		50 431	89,5	57 637	86,6	60 699	85,2	20,4
<b>PRIVE</b>									
Générale	M		2 348	4,2	3 897	5,9	4 426	6,2	88,5
	F		2 042	3,6	3 396	5,1	4 402	6,2	115,6
	T		4 390	7,8	7 293	11,0	8 828	12,4	101,1
Professionnelle	M		198	0,4	248	0,4	325	0,5	64,1
	F		1 418	2,5	1 343	2,0	1 367	1,9	3,6
	T		1 616	2,9	1 591	2,4	1 692	2,4	4,7
Total	M		2 459	4,4	4 145	6,2	4 751	6,7	93,2
	F		3 460	6,1	4 739	7,1	5 769	8,1	66,7
	T		5 919	10,5	8 884	13,3	10 520	14,8	77,7
<b>TOTAL</b>									
Générale	M		20 497	36,4	25 705	38,6	25 376	35,6	23,8
	F		22 120	39,2	28 323	42,6	30 793	43,2	39,2
	T		42 617	75,6	54 028	81,2	56 169	78,8	31,8
Professionnelle	M		5 104	9,1	4 447	6,7	6 002	8,4	17,6
	F		8 629	15,3	8 046	12,1	9 048	12,7	4,9
	T		13 733	24,4	12 493	18,8	15 050	21,1	9,6
Total	M		25 601	45,4	30 152	45,3	31 378	44,1	22,6
	F		30 749	54,6	36 369	54,7	39 841	55,9	29,6
	T		56 350	100,0	66 521	100,0	71 219	100,0	26,4

(Source: Diplômés 1972-1974-1976)

Tableau extrait de Frenette Lyse, Les diplômés du système scolaire québécois de 1972 à 1976, Direction des études économiques et démographiques, MEQ, avril 1979, p. 70.

les entraîne donc un peu plus hâtivement vers le marché du travail. Il faut noter toutefois qu'elles sont moins nombreuses (31%) à avoir choisi le professionnel court, où la spécialisation est encore plus hâtive; mais seulement 2 432 étudiants du secondaire finissaient en professionnel court en 1976<sup>1)</sup>.

Si l'on regarde le choix des options en secondaire V professionnel, on se rend compte que sur les 9 048 finissantes de 1976, 94% terminaient leurs études dans une sphère traditionnellement féminine (voir tableau 3).

En prolongeant notre recherche au niveau collégial, on se rend compte que la population féminine s'oriente encore davantage vers une spécialisation professionnelle. En effet, le tableau 4 nous fait voir que peu importe l'année retenue (1972, 1974 ou 1976) on trouve toujours moins de femmes que d'hommes qui terminent leur cours collégial général (de l'ordre de 46% environ) alors qu'au secteur professionnel, on en trouve toujours au-delà de 62%. Si l'on s'attarde maintenant aux options choisies (tableaux 5 et 6), on remarque qu'en formation générale, les femmes sont sous-représentées en sciences pures et appliquées et en sciences de l'administration alors qu'elles sont plus nombreuses à terminer en sciences humaines et en arts, les sciences de la santé recueillant à peu près les mêmes proportions d'hommes et de femmes. En formation professionnelle cette fois, le gros du contingent féminin en 1976 obtient un DEC en techniques biologiques contre très peu d'hommes alors que ces derniers dominent nettement en techniques physiques. On trouve aussi un bon nombre de finissantes en techniques administratives et en techniques humaines, les fractions de diplômées dans ces disciplines étant respectivement de 62,7% et 72,3%.

1) Ces données sont tirées de Frenette Lyse, Les diplômés du système scolaire québécois de 1972 à 1976, Direction des études économiques et démographiques, MEQ, avril 1979, p. 79.

Tableau 3 - Répartition numérique et pourcentage des finissantes au secondaire V en formation professionnelle selon la spécialité. Ensemble du Québec - 1976.

Spécialités	Nombre	%
Réceptionniste	347	3,8
Secrétaire médicale	389	4,3
Secrétaire juridique	235	2,6
Secrétaire de service	1 805	19,9
Sténo-dactylo	1 380	15,3
Commis comptable	863	9,5
Commis de bureau	1 697	18,8
Opératrice informatique	44	0,5
Infirmière auxiliaire	924	10,2
Assistante dentaire	9	0,1
Coiffure pour dames	292	3,2
Coiffure pour hommes	46	0,5
Coiffure (général)	48	0,5
Esthétique	169	1,9
Couture	210	2,3
Dessin de patron	19	0,2
Aménagement intérieur	50	0,6
Horticulture ornementale	9	0,1
Total de ces spécialités	8 536	94,3
Autres	512	5,7
Grand total	9 048	100,0

Source Frenette Lyse, "Diplômés 1976", Document no 9.44, Direction des études économiques et démographiques, MEQ, août 1978, pp. 143-158.

Tableau 4: Nombre de diplômés<sup>(1)</sup> d'études collégiales (D.E.C.) de formation générale et professionnelle selon le sexe, 1972-1974-1976.

(réseau public et réseau privé)

Formations	Public			Privé			Total		
	M	F	T(2)	M	F	T(2)	M	F	T(2)
1972									
Générale	5 475	4 251	9 727	1 261	891	2 152	6 736	5 142	11 879
Professionnelle	1 894	3 249	5 143	107	63	171	2 001	3 312	5 314
Indéterminée	60	140	200	-	-	-	60	140	200
Total	7 429	7 640	15 070	1 368	954	2 323	8 797	8 594	17 393
1974									
Générale	6 661	5 360	12 023	1 451	1 220	2 671	8 112	6 850	14 694
Professionnelle	2 735	5 024	7 760	175	459	634	2 910	5 483	8 394
Indéterminée	3	2	5	-	-	-	3	2	5
Total	9 399	10 386	19 788	1 626	1 679	3 305	11 025	12 065	23 093
1976									
Générale	7 271	6 261	13 554	1 758	1 547	3 313	9 029	7 808	16 867
Professionnelle	3 206	5 392	8 612	186	630	819	3 392	6 022	9 431
Indéterminée	3	3	6	1	-	1	4	3	7
Total	10 480	11 655	22 172	1 945	2 177	4 133	12 425	13 833	26 305
Δ 1972-1976 (%)									
Générale	32,8	47,3	39,3	39,4	73,6	54,0	34,0	51,9	42,0
Professionnelle	69,2	66,0	67,5	73,8	300,0	379,0	69,5	81,8	77,5
Total	41,1	52,6	47,1	42,2	128,2	77,2	41,2	61,0	51,2

(1) Il est important de noter que seuls les établissements qui ont demandé au ministère d'émettre un diplôme pour leurs élèves sont retenus dans nos données. En effet, il s'agit du nombre de diplômés établi en fonction des demandes d'émission de diplômes faites par les collèges. Nous ne pouvons tenir compte des diplômés dont le collège n'émet pas de demandes d'émission de diplômes pour ses élèves ou les formule avec beaucoup de retard.

(2) La somme des parties n'égale pas le tout lorsque le sexe de quelques diplômés n'est pas déclaré.

(Source: Diplômés 1972-1974-1976)

Extrait de Fronette Lyse, Les diplômés du système scolaire québécois de 1972 à 1976, Direction des études économiques et démographiques, MEQ, avril 1979, p. 42.

Tableau 5: Nombre de diplômés d'études collégiales (D.E.C.) de formation générale par programme et par sexe, 1972-1974-1976.

(réseau public et réseau privé)

Programmes	Public			Privé			Total		
	M	F	T <sup>(1)</sup>	M	F	T <sup>(1)</sup>	M	F	T <sup>(1)</sup>
1972									
Scs. de la santé	ND	ND	ND	ND	ND	378	ND	ND	ND
Scs. pures et appliquées	ND	ND	ND	ND	ND	406	ND	ND	ND
Scs. humaines	ND	ND	ND	ND	ND	871	ND	ND	ND
Scs. de l'administration	ND	ND	ND	ND	ND	213	ND	ND	ND
Arts	ND	ND	ND	ND	ND	284	ND	ND	ND
Total	5 475	4 251	9 727	1 261	891	2 152	6 735	5 142	11 884
1974									
Scs. de la santé	1 217	1 230	2 449	309	295	604	1 526	1 525	3 053
Scs. pures et appliquées	1 584	351	1 935	297	109	406	1 881	460	2 341
Scs. humaines	2 421	2 484	4 905	536	505	1 041	2 957	2 989	5 946
Scs. de l'administration	900	191	1 091	211	66	277	1 111	257	1 368
Arts	539	1 104	1 643	98	245	343	637	1 349	1 986
Total	6 661	5 360	12 023	1 451	1 220	2 671	8 112	6 580	14 694
1976									
Scs. de la santé	1 247	1 328	2 580	348	338	687	1 595	1 666	3 267
Scs. pures et appliquées	1 764	375	2 141	440	111	555	2 204	485	2 696
Scs. humaines	2 509	3 070	5 591	624	696	1 322	3 133	3 766	6 913
Scs. de l'administration	1 258	368	1 626	227	103	331	1 485	471	1 959
Arts	493	1 120	1 614	119	299	418	612	1 419	2 032
Total	7 271	6 261	13 554	1 758	1 547	3 313	9 029	7 808	16 867
Δ 1974-1976 (%)									
Scs. de la santé	2,5	7,8	5,4	12,6	14,6	13,7	4,5	9,3	7,0
Scs. pures et appliquées	11,4	6,8	10,7	48,2	1,8	36,7	17,2	5,7	15,2
Scs. humaines	3,6	23,6	14,0	16,4	37,8	27,0	6,0	26,0	16,3
Scs. de l'administration	39,8	92,7	49,2	7,6	55,1	19,5	33,7	83,3	43,2
Arts	- 8,5	1,5	- 1,8	21,4	22,0	21,9	- 3,9	5,2	2,3
Total	9,2	16,8	12,7	21,2	25,8	24,0	11,3	18,7	14,8

(1) La somme des parties n'est pas le tout lorsque le sexe de quelques diplômés n'est pas déclaré.

N.D. = Ces données ne sont pas disponibles

(Source: Diplômés 1972-1974-1976)

Extrait de Frenette Lyoc, Les diplômés du système scolaire québécois de 1972 à 1976, Direction des études économiques et démographiques, MEQ, avril 1979, p. 45.

Tableau 6: Nombre de diplômés d'études collégiales (D.E.C.) de formation professionnelle par programme et par sexe, 1972-1974-1976.  
(réseau public et réseau privé)

PROGRAMMES	PUBLIC			PRIVE			TOTAL		
	M	F	T(1)	M	F	T(1)	M	F	T(1)
1972									
Techniques biologiques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Techniques physiques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Techniques humaines	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Techniques administratives	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Arts	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	5 314
1974									
Techniques biologiques	ND	ND	3 326	ND	ND	85	ND	ND	3 411
Techniques physiques	ND	ND	1 297	ND	ND	21	ND	ND	1 318
Techniques humaines	ND	ND	1 273	ND	ND	330	ND	ND	1 603
Techniques administratives	ND	ND	1 719	ND	ND	188	ND	ND	1 907
Arts	ND	ND	145	ND	ND	10	ND	ND	155
Total	2 735	5 024	7 760	175	459	634	2 910	5 483	8 394
1976									
Techniques biologiques	411	3 034	3 451	2	64	66	413	3 098	3 517
Techniques physiques	1 476	155	1 633	55	1	57	1 532	156	1 690
Techniques humaines	323	840	1 165	78	216	294	401	1 056	1 459
Techniques administratives	875	1 238	2 117	49	322	373	924	1 560	2 490
Arts	121	125	246	1	27	29	122	152	275
Total	3 206	5 392	8 612	186	630	819	3 392	6 022	9 431
Δ 1974-76 (%)									
Techniques biologiques	-	-	3,8	-	-	- 22,4	-	-	3,1
Techniques physiques	-	-	25,9	-	-	171,4	-	-	26,2
Techniques humaines	-	-	8,5	-	-	10,9	-	-	9,0
Techniques administratives	-	-	23,2	-	-	98,4	-	-	30,6
Arts	-	-	69,7	-	-	19,0	-	-	77,4
Total	17,2	7,3	11,0	6,3	37,3	29,2	16,6	9,8	12,4

N.D.: Ces données ne sont pas disponibles.

(1) La somme des parties n'égalé pas le tout lorsque le sexe de quelques diplômés n'est pas déclaré.

(Source: Diplômés 1972-1974-1976)

Pour ce qui est du niveau universitaire, nous nous limiterons ici aux finissants des trois cycles d'études, soit le baccalauréat ou licence (premier cycle), la maîtrise (deuxième cycle) et le doctorat (troisième cycle), délaissant les certificats et diplômes qui se rapportent davantage à l'éducation permanente. Toujours pour l'année 1976, on peut noter que les femmes diplômées:

"demeurent moins nombreuses que les hommes à chacun des cycles (42,2% de femmes au 1er, 33,5% au deuxième et 23,2% au troisième) alors qu'elles sont au moins aussi nombreuses dans la population totale... De plus, on constate aisément que leur proportion diminue du premier au troisième cycle d'études universitaires. Ajoutons aussi, qu'elles s'orientent dans certains secteurs bien précis: sciences humaines, éducation, lettres et elles totalisent 93,7% des finissants en sciences de la santé, groupe paramédical (nursing, ergothérapie, physiothérapie, diététique, spécialités du nursing et hygiène dentaire)."<sup>1)</sup>

% des diplômés universitaires des trois cycles  
au Québec en 1976(1)

Secteurs	%	
	Hommes	Femmes
Sciences de la santé groupe médical	7,5	6,1
Sciences de la santé groupe para-médical	,3	7,1
Sciences pures	12,5	7,7
Sciences appliquées	14,8	2,1
Sciences humaines	26,3	27,3
Education	11,6	26,8
Administration	20,7	7,1
Arts	2,0	4,8
Lettres	4,1	11,0
Total	100,0%	100,0%
	(N = 11 921)	(N = 8 133)

1) Frenette Lyse, Les diplômés du système scolaire québécois de 1972 à 1976, op. cit., p. 88.

L'ensemble des faits examinés jusqu'ici nous amènent donc aux considérations suivantes. Les femmes de 35 ans et plus sont sous-scolarisées par rapport à la population masculine et dans l'ensemble, leur scolarisation est très faible<sup>1)</sup>. Chez les plus jeunes, la durée moyenne de vie scolaire est beaucoup plus élevée puisque près de 90%<sup>2)</sup> des élèves inscrits au secondaire, au début des années soixante-dix, parvenaient au diplôme. Toutefois, les filles ont tendance dès le secondaire à choisir des options professionnelles très traditionnelles qui débouchent immédiatement sur le marché du travail. On observe au collégial la même tendance et ce phénomène est particulièrement grave puisque selon la recherche Asope:

"Ce scandale est que, pour les filles, un investissement dans les études collégiales soit d'un rendement professionnel négatif ou, si l'on préfère, que la proportion de celles qui se retrouvent dans des occupations de niveau inférieur soit plus grande que chez les détentrices d'un DEC que chez celles qui n'ont que le CES. Pour les garçons, l'inverse est vrai: le DEC professionnel est d'un très bon rendement professionnel, rendement d'ailleurs supérieur au DEC général. Ces données suggèrent que le CEGEP trompe les espoirs et avilit les efforts d'une bonne partie de sa clientèle féminine..."<sup>3)</sup>

(c'est nous qui soulignons).

- 
- 1) Voir Tableau 1: en 1971, plus des 3/4 d'entre elles, qui avaient 25 ans et plus à l'époque, n'avaient pas atteint la 12e année.
  - 2) Voir Dufour D. et Lavoie Y., op. cit., p. XII.
  - 3) Roberge Pierre, La recherche Asope à mi-chemin. Promesses et réalisations, MEQ, secteur de la planification, service de la recherche, août 1979, pp. 24-25.

Quant au diplôme universitaire, peu de gens s'y rendent et encore moins de filles que de garçons. Si elles l'obtiennent, c'est surtout en sciences humaines et en éducation et la proportion de diplômées s'abaisse à mesure que le cycle d'études augmente.

L'ensemble de ces données explique, selon nous, pourquoi les femmes constituent la clientèle majoritaire de l'éducation des adultes. Elles comptaient pour les deux-tiers des inscrits à la Direction générale de l'éducation des adultes en 1976-77 et la situation scolaire des plus jeunes porte à croire que ce phénomène se maintiendra. L'éducation des adultes s'avère donc la deuxième chance des femmes puisque le système scolaire a fait en sorte qu'elles manquent la première<sup>1)</sup>.

Ainsi, qu'elles soient au foyer ou qu'elles travaillent à l'extérieur, les femmes sont bien conscientes de leur handicap scolaire et c'est pourquoi elles s'intéressent et continueront de s'intéresser à l'éducation des adultes. Cependant, cela ne signifie pas que ce qui leur est offert actuellement dans ce domaine leur soit profitable ou très utile: elles y vont par besoin, étant sous-scolarisées et faisant face ou devant éventuellement faire face à un marché du travail exigeant. Toutefois l'actuelle éducation des adultes pose de sérieux problèmes si on l'examine du point de vue des femmes.

---

1) On se réfère à l'idéologie du système scolaire, Voir Pour les Québécoises: Égalité et indépendance, op. cit. pp. 40-70.

## 2. L'ACTUELLE EDUCATION DES ADULTES

Bien qu'il soit difficile de toujours délimiter nettement les cours offerts dans une optique de formation socio-économique par rapport à ceux proposés en formation socio-culturelle, on constate que ces deux types de formation existent actuellement, le premier privilégiant le perfectionnement ou le recyclage professionnel et le second apportant une information peut-être plus reliée au développement personnel. Nous tâcherons ici d'examiner ce qui est offert aux femmes dans chacun de ces types de formation et de faire ressortir ce en quoi la formation actuellement offerte est insatisfaisante.

Précisons toutefois que même si nous considérons tour à tour les deux types de formation, nous nous objectons à la dichotomie observée actuellement entre les deux approches: d'une part, la formation socio-économique semble être prise plus au sérieux selon les budgets alloués et où on y trouve plus d'hommes... et d'autre part, la formation socio-culturelle, à clientèle très fortement féminine, est dénigrée et négligée.

Nous reviendrons plus loin, au moment des recommandations, sur notre objection à diviser les deux approches, mais nous tenions à la soulever ici pour bien spécifier que si nous examinons tour à tour les deux optiques, c'est parce que la situation actuelle nous y contraint.

### 2.1 LA FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE

En éducation des adultes, on entend par formation socio-économique l'ensemble des cours couvrant les deux types suivants de formation: la formation générale et la formation professionnelle.

Notre cadre d'analyse favorisera l'examen de la formation socio-économique uniquement dans le secteur public d'éducation aux niveaux secondaire et collégial

Afin d'évaluer les possibilités, pour les femmes, de se prévaloir de la formation socio-économique pour satisfaire leurs besoins éducatifs, nous examinerons la situation actuelle des adultes en formation socio-économique, selon l'ordre suivant:

- A) Identification des agents responsables de l'éducation aux adultes aux niveaux secondaire et collégial dans le secteur public,
- B) Etude des objectifs de la formation socio-économique,
- C) Examen des règles d'admission,
- D) Etude de l'éventail des cours offerts,
- E) Inventaire de la clientèle,
- F) Regard sur l'accessibilité matérielle et financière aux cours.

Nous dégagerons, en conclusion, les faits saillants de notre analyse.

- A) Identification des agents responsables de l'éducation des adultes aux niveaux secondaire et collégial dans le secteur public

Afin d'identifier les agents qui collaborent au programme de formation socio-économique en éducation aux adultes, nous présentons le schéma suivant (tableau 7). Ce schéma établit tout le processus et les agents responsables de l'éducation des adultes à partir de l'évaluation initiale des besoins de formation jusqu'à la distribution régionale des cours. Ce processus concerne la formation générale<sup>1)</sup> au niveau secondaire et la formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial en 1980-81.

1) En formation générale, ce processus n'a pas été entièrement suivi: après une évaluation de la population totale et de l'indice de chômage, l'équipe technique a estimé, avec la collaboration du comité mixte Canada-Québec, le nombre de jours-élèves à allouer à chaque institution d'enseignement pour l'année 1980-81.

Tableau 7: Identification des agents liés au processus d'évaluation des besoins et de distribution des cours en formation socio-économique aux niveaux secondaire et collégial dans le secteur public

<u>Processus</u>	<u>Agents responsables</u>
. Evaluation des besoins en main-d'oeuvre	Comité mixte Canada-Québec: <ul style="list-style-type: none"> <li>. Commission de l'Emploi et de l'Immigration (CEIC)</li> <li>. Ministère de l'Education du Québec (MEQ)</li> <li>. Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec (MTMQ)</li> <li>. Ministère des Affaires sociales (MAS)</li> <li>. Ministère de l'Immigration du Québec (MIQ)</li> </ul>
. Estimation des besoins en main-d'oeuvre et définition des besoins de formation des adultes (niveau provincial et régional)	Equipe technique (sous-comité du comité mixte Canada-Québec)
. Distribution des cours	Comité provincial de distribution: (membres de la CEIC, MEQ, MTM) Comité intra-régionaux: <ul style="list-style-type: none"> <li>. Consensus sur la clientèle:               <ul style="list-style-type: none"> <li>[CEIC: Centres d'emploi du Canada (CEC)</li> <li>[MTM</li> </ul> </li> <li>. distribution des cours aux organismes de formation: MEQ (DGEA)</li> </ul>

La formation générale de niveau collégial relève de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEAC) au ministère de l'Education.

## B) Objectifs de la formation socio-économique

### 1. Formation générale

Suivant les deux sources de collaboration au programme de formation générale des adultes, on distingue deux ordres différents d'objectifs pour ce type précis de formation.

Les objectifs qui relèvent du programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC) visent essentiellement

"/.../le recyclage de la main-d'oeuvre en vue de permettre aux adultes d'obtenir un emploi ou d'améliorer leurs conditions d'emploi"<sup>1)</sup>

Ainsi, les objectifs plus spécifiques du PFMC en formation générale deviennent l'obtention des pré-requis ou encore d'un certificat visant la poursuite des études en formation professionnelle, de même que l'accès à une fonction de travail<sup>2)</sup>.

Les objectifs qui relèvent du programme provincial de formation générale (D.G.E.A.) s'assimilent dans certains cas aux objectifs de formation du PFMC (marché du travail) et favorisent, dans d'autres cas, une formation axée sur la culture personnelle ou encore, sur la poursuite d'objectifs de connaissances ne conduisant pas nécessairement au marché du travail via la formation professionnelle.

Plus concrètement, nous pouvons schématiser ainsi les objectifs de formation générale:

- . formation préparatoire à la formation professionnelle: marché du travail après des études de niveau secondaire ou de niveau collégial;

---

1) Direction générale de l'éducation des adultes, Procédures administratives et renseignements pédagogiques, Cahier II, 1980-81, p. 2.25.04.

2) Ibid., pp. 2.25.05-2.25.07.

- . complément de formation pour accéder à une fonction précise de travail après des études de niveau secondaire ou de niveau collégial;
- . formation axée sur des objectifs personnels de connaissances: cette formation peut être dépendante ou indépendante d'un objectif de travail; ce type de formation que l'on retrouve le plus souvent chez les inscrits à temps partiel, s'apparente aux cours de formation socio-culturelle ( nous en traiterons au point 2.2).
- . formation préparatoire aux niveaux secondaire et collégial à des études de niveau universitaire;

## 2. Formation professionnelle

De façon générale, on attribue à la formation professionnelle l'objectif de

"/.../ contribuer à la valorisation professionnelle des travailleurs et à l'augmentation du niveau économique du Québec en permettant à l'adulte d'acquérir la compétence requise pour l'exercice d'une spécialité ou d'une fonction de travail. Elle permet dans certains cas d'entreprendre une reconversion professionnelle ou un changement de métier ou d'occupation"<sup>1)</sup>.

Pour réaliser les objectifs plus spécifiques de la formation professionnelle soit l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et l'accès à un meilleur emploi, il existe deux régimes différents d'études. Il s'agit en premier lieu de la formation professionnelle à temps plein et en second lieu, de la formation professionnelle à temps partiel<sup>2)</sup>.

1) Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.), Statistiques de l'éducation des adultes 1976-77, ministère de l'Éducation du Québec, 1979, p. 53.

2) Ibid. voir aussi: Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.), Objectifs de la formation professionnelle à temps partiel, ministère de l'Éducation du Québec, janvier 1977, 4 pages.

Au strict regard des objectifs généraux de la formation professionnelle, il est possible de relever deux objectifs communs à la formation professionnelle à temps plein et à la formation professionnelle à temps partiel: le recyclage et le perfectionnement. Dans l'un et l'autre régime d'étude, on vise en effet à renouveler et/ou à perfectionner les capacités d'exercer des fonctions de travail dans des occupations similaires ou connexes à celles occupées antérieurement.

A ces deux objectifs communs, s'ajoute pour chacun de ces deux régimes d'études, un objectif particulier: l'apprentissage, pour la formation professionnelle à temps plein et, la réorientation obligatoire<sup>1)</sup>, pour la formation professionnelle à temps partiel. En principe, ces deux objectifs offrent en commun la perspective de modifier un profil professionnel, c'est-à-dire d'exercer une toute nouvelle occupation sans lien nécessaire avec l'occupation antérieure. Toutefois, l'objectif d'apprentissage a la particularité de favoriser (en principe) un premier accès au marché du travail ou encore un retour au marché du travail après une période d'absence.

### 3. Observations générales

Sauf pour quelques-uns des objectifs du programme provincial de formation générale, on peut globalement relever dans les objectifs généraux de formation socio-économique des adultes, la préoccupation de lier la formation socio-économique au monde du travail. Il peut s'agir ainsi de favoriser un premier accès au marché du travail, un retour au travail après une période d'absence, une conversion du profil professionnel ou un perfectionnement dans une occupation donnée.

1) La réorientation obligatoire concerne "tout individu requérant des services de formation afin de modifier son profil professionnel à cause d'impossibilités à poursuivre l'exercice de son emploi pour des raisons d'incapacité physique, de fin d'entreprise, de reclassement de personnel ou de réorganisation de la production"; in D.S.E.A., Procédures administratives et renseignements pédagogiques, op. cit., pp 2.16.03-2.16-04.

Puisque dans la majorité des cas, la formation socio-économique concerne à court et à long terme le monde du travail, il ne sera peut-être pas étonnant de retracer, par delà les objectifs théoriques de formation socio-économique, d'autres objectifs qui, suivant leur importance, contribuent à rendre, dans certains cas, tout à fait illusoires les possibilités d'accès au type voulu de formation (générale ou professionnelle) et/ou au régime voulu d'étude (temps plein ou temps partiel).

A cet égard, la Loi sur la formation professionnelle des adultes est particulièrement éloquente. Les objectifs réels de formation professionnelle relèvent, en effet, d'une évaluation des besoins de formation à partir des facteurs suivants: emplois disponibles, pénuries à prévoir, niveau désirable de mobilité, tendances de l'emploi et du chômage<sup>1)</sup>. De cette manière, il faut bien comprendre que:

"Les objectifs du programme de la Formation professionnelle aux adultes (FPA) concernent surtout les mesures propres à protéger contre le chômage la main-d'oeuvre en quête d'emploi ou disposant d'un emploi. C'est ainsi qu'en période de fort taux de chômage, les priorités de formation des travailleurs en chômage ou susceptibles de le devenir à brève échéance priment sur les autres besoins de la population"<sup>2)</sup>.

Dans cette perspective, il est clair que les facteurs de conjoncture économique priment sur le libre choix de formation et le régime voulu de formation. Même si le ministère de l'Éducation du Québec propose

1) Roland Arpin, Commentaires du ministère de l'Éducation sur les recommandations du Mémoire du Conseil du statut de la femme, "L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec", mai 1977, p. 6.

2) Ibid.

dans son document de consultation sur La formation professionnelle au Québec<sup>1)</sup> de dépasser le type de formation professionnelle ad hoc qui ne répond qu'à des besoins conjoncturels, il reconnaît paradoxalement la nécessité de relier "la carte des enseignements et la répartition des options professionnelles en regard de la carte économique du Québec", en assurant ainsi une coordination efficace entre les besoins de formation professionnelle et la formation elle-même.

Ainsi, dans la mesure où l'on préconise l'ajustement des deux types de formation socio-économique, et particulièrement la formation professionnelle, à divers facteurs de conjoncture économique, il ne sera pas étonnant de déceler dans l'évaluation de la situation actuelle de l'éducation des adultes, des politiques de formation étroitement reliées aux politiques d'emplois. Or, quand il s'agit de politiques d'emplois, nous ne pouvons ignorer le poids relativement faible des mesures propres à rejoindre véritablement les femmes et ce, de façon avantageuse pour elles.

Dans la mesure également où pour les agents responsables de la formation socio-économique des adultes, la formation professionnelle présente des garanties plus sûres d'accès et d'accès plus rapide au marché du travail, comparativement à un cours complet en formation générale, nous pouvons relever un intérêt plus grand et plus soutenu envers la formation professionnelle. Cet intérêt sera nettement observable au niveau de tous les mécanismes soutenant la formation professionnelle: modes plus sélectifs de recrutement, soutien financier plus large, etc. Sur ce dernier point, nous constatons ainsi, dans le budget annuel de la D.G.E.A. consacré à la formation socio-économique des adultes en 1979-80, que les sommes consacrées à la formation professionnelle sont 2,5 fois plus élevées que la part allouée à la formation générale (tableau 8).

1) Ministère de l'Éducation du Québec, La formation professionnelle au Québec (document de consultation), février 1980, p. 30.

Tableau 8: Répartition des engagements (1) de la D.G.E.A. en formation socio-économique en 1979-80

Type de formation	Lieux de formation	Régime d'étude	Budget(\$) 1979-80	% du budget selon le type de for- mation	% du budget total en for- mation socio- économique
Générale	Institutions d'enseignement	Temps plein	10 975 645*	60.6	17.50
Générale	Institutions d'enseignement	Temps partiel	7 149 240	39.4	11.39
		<u>TOTAL</u>	<u>18 124 885</u>	<u>100.0</u>	<u>28.89</u>
Professionnelle	Institutions d'enseignement	Temps plein	29 069 513*	65.16	46.33
Professionnelle	Institutions d'enseignement	Temps partiel	12 796 891*	28.68	20.40
Professionnelle	Industries		2 749 284*	6.16	4.38
		<u>TOTAL</u>	<u>44 615 688</u>	<u>100.00</u>	<u>71.11</u>
		<u>BUDGET TOTAL 1979-80</u>	<u>62 740 573</u>		<u>100.00</u>

(1) : Ces engagements concernent en grande partie les salaires des professeurs et ceux des étudiants adultes

\* : Fonds provenant du gouvernement fédéral.

Source: Rapport du système de contrôle budgétaire 1979-80, Vol. 1, no. 6, en date du 81-06-25, Service de la gestion et du financement, D.G.E.A., MEQ.

Or, nous verrons ultérieurement que les femmes inscrites à l'éducation des adultes le sont principalement en formation générale.

Il faut noter aussi qu'au niveau du régime d'étude à temps plein, la formation professionnelle retient une part (2.6 fois) supérieure à celle du même régime en formation générale. Puisque les femmes s'inscrivent, principalement au type général de formation et au régime d'étude à temps partiel dans les deux types de formation, elles sont doublement désavantagées relativement aux budgets moindres alloués par la D.G.E.A. dans ces secteurs.

A propos des engagements financiers de la D.G.E.A. en formation socio-économique, nous devons préciser certains faits quant à la provenance des fonds octroyés au financement de l'éducation des adultes. Le gouvernement fédéral finance en effet par le biais de la D.G.E.A., la totalité des sommes versées pour la formation professionnelle et la formation générale à temps plein, soit, pour l'année 1979-80, 88,6% du budget total de la formation socio-économique des adultes.

Par conséquent, le gouvernement provincial contribue très faiblement au financement de l'éducation socio-économique des adultes: il ne finance que la formation générale à temps partiel; ses engagements pour l'année 1979-80 ne représentent que 11,4% du budget total de la formation socio-économique.

### C) Règles d'admission

1. Formation générale
  - 1.1 Niveau secondaire
    - 1.1.1 Temps plein

Pour être admis en formation générale au régime d'étude à temps plein (24 heures et plus par semaine, selon la D.G.E.A.) au niveau secondaire, il faut<sup>1)</sup>:

1) D.G.E.A., Procédures administratives et renseignements pédagogiques op. cit., pp. 2.25.04-2.25.05.

- . être considéré comme un "adulte", c'est-à-dire avoir au moins un an de plus que l'âge normal de fin de scolarité au Québec,
- . avoir quitté l'école depuis 3 ans,
- . avoir besoin de formation générale pour les niveaux autres que ceux de base et présecondaire, sauf dans le cas des Inuits et des Amérindiens,
- . avoir un objectif compatible avec le P.F.M.C.
- . s'inscrire à un centre d'emploi du Canada (C.E.C.)

### 1.1.2 Temps partiel

Comparativement à la formation générale à temps plein, les règles d'admission au régime d'étude à temps partiel sont allégées: tout en respectant les deux premiers items, soit correspondre à la définition de l'adulte et avoir quitté l'école depuis 3 ans, l'adulte s'inscrit lui-même à l'institution d'enseignement, son objectif de formation n'est pas nécessairement compatible avec les objectifs du PFMC (objectifs de travail) et l'adulte peut s'inscrire à tous les niveaux d'étude (base, présecondaire, secondaire I à V).

En formation socio-économique, la formation générale à temps partiel s'avère le type de formation le moins encadré au niveau des règles d'admission, des choix de cours, etc. On peut sans doute prétendre que l'encadrement est à la mesure d'une faible valorisation des objectifs plus culturels de formation; le soutien financier de la D.G.E.A. est par ailleurs très mince au niveau du soutien à l'enseignement et nul au niveau de l'appui financier aux inscrits (très majoritairement des femmes).

## 1.2 Niveau collégial

Rappelons ici que la formation générale au niveau collégial ne relève pas de la D.G.E.A. mais de la D.G.E.C.

### 1.2.1 Temps plein

Pour être accepté en formation générale à temps plein au niveau collégial, il faut:

- . être un "adulte" au sens de la D.G.E.C., c'est-à-dire "celui ou celle dont la fonction principale n'est pas d'étudier",
- . avoir complété des études de niveau secondaire,
- . s'inscrire à un minimum de 4 cours par session ou 180 heures par session.

### 1.2.2 Temps partiel

La différence du régime d'étude à temps partiel au niveau collégial n'existe dans les règles d'admission que dans le nombre de cours suivis, c'est-à-dire inférieur à 4 cours ou 180 heures par session.

## 2. Formation professionnelle

### 2.1 Niveaux secondaire et collégial

Pour être admis à un programme de formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial, il faut

- . être un "adulte", au sens que le définit la D.G.E.A.,
- . ne pas avoir fréquenté l'école d'une façon normale pendant une période d'au moins 12 mois après avoir atteint l'âge normal de fin de scolarité au Québec.

- . être détenteur d'un certificat d'études secondaires pour être accepté en formation professionnelle au niveau collégial,
- . s'inscrire à un centre d'emploi du Canada et recourir aux services des conseillers en orientation de ces centres, pour le régime d'étude à temps plein,
- . répondre aux objectifs de la formation professionnelle suivant les régimes particuliers d'études et les objectifs des cours offerts<sup>1)</sup>:
  - . les cours de type "débutants" conduisent à une nouvelle occupation; ils ne sont dispensés que dans le régime d'étude à temps plein,
  - . les cours de type "perfectionnement" visent l'augmentation des connaissances des candidats dans leur occupation ou une occupation connexe; ils sont dispensés à temps plein et à temps partiel.

### 3. Observations générales

En vertu des politiques sous-jacentes à la formation professionnelle facilitant d'abord l'accès aux adultes en chômage ou susceptibles de le devenir, il va de soi que l'objectif d'apprentissage du régime d'étude à temps plein devient un leurre pour les femmes au foyer et celles qui veulent réintégrer le marché du travail après s'en être absentes pour des raisons généralement familiales. Autrement dit, même en considérant que le régime d'étude à temps plein constitue une voie (la seule) d'accès ou de retour au marché du travail, il est illusoire pour ces deux catégories de femmes d'invoquer cet objectif pour être admises en formation professionnelle.

---

1) D.G.E.A. Statistiques de l'éducation des adultes 1976-77, op. cit., p. 53.

En outre, pour les femmes déjà en emploi, le choix d'une nouvelle occupation, via la voie de l'apprentissage, n'est justifiable que dans la mesure où elles ont perdu leur emploi ou sont menacées de le perdre. Encore faut-il préciser que le seul régime d'étude pour entreprendre une formation professionnelle conduisant à une nouvelle occupation (c'est-à-dire, sans lien nécessaire avec la formation ou l'occupation antérieures), c'est le régime d'étude à temps plein. Or, pour les femmes, ce type de régime comporte des difficultés, déjà éprouvées et dénoncées. Nous les rappellerons ultérieurement (horaires, garderies, finances, etc.).

En ce qui concerne la formation professionnelle à temps partiel, il est indéniable que les critères d'admission éliminent toute personne absente du marché du travail; ceci concerne donc les deux mêmes catégories de femmes: celles généralement au foyer et celles retenues de façon séquentielle au foyer pour des motifs familiaux.

De plus, en considérant que les critères d'admission au régime d'étude à temps partiel obligent à une formation de recyclage et de perfectionnement exclusivement dans la lignée de la formation antérieure, ceci implique donc, pour les femmes concernées, le maintien dans des activités traditionnelles de formation et de travail, guère avantageuses comme on le sait.

Si les règles d'admission, et les objectifs de la formation professionnelle contribuent particulièrement à soutenir des activités traditionnelles de formation et d'emploi pour les femmes, il faut dans cette perspective relever l'influence supplémentaire des services d'orientation dans les centres d'emploi du Canada.

Il appartient en effet aux conseillers en main-d'oeuvre dans ces centres de sélectionner les candidats, d'établir leur choix professionnel et d'orienter vers tel ou tel cours:

"Comme il importe avant tout de fournir une information objective sur le marché du travail à la personne qui a recours aux services d'orientation, il devient impossible de ne pas faire état d'une distinction de sexe en raison des conjonctures ou des situations objectives (possibilités d'embauche différenciées, salaires différents)".<sup>1)</sup>

Ainsi, non seulement les femmes se voient-elles imposer un type de formation (générale ou professionnelle) et des cours conduisant tout spécialement, en formation professionnelle, à des secteurs traditionnels d'emploi, mais encore doivent-elles ajuster leurs besoins de formation à des facteurs conjoncturels, tels par exemple l'ouverture d'emploi dans les secteurs traditionnellement féminins. Puisque ces secteurs sont particulièrement limités comparativement aux secteurs masculins d'emploi, la proportion de candidates admises en formation professionnelle (même dans des secteurs traditionnellement féminins) l'est donc également.

Nous pourrions penser que l'accès à la formation générale s'avère plus facile pour les femmes mais, dans la mesure où les objectifs de la formation générale à temps plein (travail) s'apparentent à ceux de la formation professionnelle, l'accessibilité est plus réglementée et contrôlée; les femmes rencontrent par conséquent des difficultés d'accès similaires à celles de la formation professionnelle.

1) Roland Arbin, Commentaires du ministère de l'Éducation sur les recommandations du Mémoire du Conseil de la formation, op. cit., p. 5.

A ce premier niveau de difficultés s'ajoute bien sûr toute la série de problèmes reliés à leurs responsabilités familiales, ou encore à des questions d'ordre matériel et financier (financement, horaire de cours, garderie, etc.). Ces questions seront traitées plus en détail lors de l'étude de l'accessibilité matérielle et financière de l'éducation des adultes (partie F).

Depuis 1974, quelques initiatives ont été développées afin de réduire les préjudices évidents que subissent les femmes quand il s'agit, premièrement, de choisir entre les deux types de formation socio-économique - générale ou professionnelle - et deuxièmement, de choisir une orientation à l'intérieur des choix possibles en formation professionnelle.

Mentionnons à cet égard le développement d'un programme de sensibilisation des conseillers en main-d'oeuvre sur la discrimination envers les femmes au niveau des choix de formation et des choix de cours, une opération de dépistage des traces de discrimination dans la description des programmes en formation professionnelle et enfin une initiative consistant à réserver 3 places sur 15, de façon sûre, à des femmes dans des cours de formation professionnelle habituellement réservés aux hommes.

En 1974, une équipe a été formée dans le but d'offrir aux conseillers en main-d'oeuvre des sessions de sensibilisation sur la discrimination exercée à l'endroit des femmes lors de leurs choix de formation et de cours. Ces sessions étaient contrôlées par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

L'opération de dépistage des traces de discrimination dans la description des monographies en formation professionnelle a été amorcée aux environs de 1977. Dans les premiers résultats de dépistage d'éléments discriminatoires parus en février 1978<sup>1)</sup>, le service des programmes et examens de la D.G.E.A. ne relevait que 13 monographies (titre et contenu) sur environ 250 comportant des traces de discrimination.

Puisqu'on ne jugeait pas discriminatoire à ce moment-là le fait de ne présenter qu'au masculin des titres de monographies qui avaient pourtant leur pendant féminin - exemples: opérateur, ouvrier, tailleur, conducteur, etc. - nous pouvons mettre en doute le sérieux qui a prévalu dans le relevé des traces de discrimination dans la description détaillée des monographies. A la suite d'un mandat confié en janvier 1980 à un service de la D.G.E.A. par l'équipe technique du programme de formation de la main-d'oeuvre au Canada (PFMC), il a été convenu que les titres actuels de monographies - exemple: mécanicien de machinerie lourde - seraient éventuellement remplacés par le nom de la fonction - exemple: mécanique de machinerie lourde.- Quant au contenu des monographies, la mise à jour reste à faire.

En 1975, un programme d'aide en formation professionnelle a été mis sur pied par les centres d'emploi du Canada (CEC) afin de privilégier l'accès des femmes à des cours réservés par tradition aux hommes. Le nombre des cours est passé de 5, en 1976 (boucherie, dessin industriel, électrotechnique, imprimerie, machinerie générale) à 32 en 1980-81; 20 de ces 32 cours sont de niveau secondaire et 12 de niveau collégial. Mentionnons d'abord, que cette initiative n'atteint pas, dans la majorité des cas, la clientèle visée<sup>2)</sup>. D'autre part, elle nous semble fort discutable: la liste des cours est très limitée (32 sur 260 en 1980-81); on ne garantit de façon sûre que 3 places, dans chacun des 32 cours, aux femmes...

1) D.G.E.A., Service des programmes et examens, Liste des monographies comportant et ne comportant pas des informations discriminatoires, février 1978, 10 pages.

2) Parce que les dernières statistiques de l'éducation des adultes (1973-77) ne permettent pas d'identifier le nombre de femmes inscrites par cours au secteur professionnel, la vérification de cette information - fournie par André Samson de la D.G.E.A. - est impossible.

Ces limites mettent, grandement en question, quant à nous, la volonté réelle d'intégration des femmes au secteur professionnel et à de nouvelles options. C'est, en effet, une ouverture bien mince, pour les femmes, aux spécialités traditionnellement masculines et qui, par surcroît, reconnaît, presque explicitement, l'inaccessibilité des femmes à la majorité des nombreuses autres spécialités - masculines - offertes.

Pour illustrer cet état de choses, rappelons l'expérience d'un groupe de femmes désireuses de s'inscrire en 1978 à un cours d'ébénisterie artisanale au niveau secondaire<sup>1)</sup>. Parce que ce cours n'entraît probablement pas en 1978 dans la liste des cours auxquels elles avaient priorité à l'inscription, elles se sont vues refuser l'accès sous des prétextes idéologiques (secteur masculin d'emploi) et techniques (marché saturé, etc.).

De cette manière, pouvons-nous parler de changements positifs résultant des sessions de sensibilisation sur la discrimination envers les femmes et pouvons-nous également parler d'une réelle volonté de désexier la formation professionnelle et, par extension, les emplois? De plus, au regard du programme d'accès pour les femmes à quelques cours traditionnellement masculins, peut-on demander aux femmes de se satisfaire d'un droit à l'éducation à la seule mesure de celui défini et encadré par les hommes?

#### D) Eventail des cours offerts

Nous avons vu antérieurement de quelle manière les objectifs et les règles d'admission en formation socio-économique influençaient de façon majeure les possibilités d'accès à l'éducation des adultes et l'orientation vers tel ou tel type de formation et régime d'étude. S'il est possible, d'un côté, d'établir une relation directe entre l'influence des règles d'admission et la répartition de la clientèle par type de formation et par régime d'étude, il est également possible de relever dans cette même perspective le rôle joué par l'éventail de cours offerts en formation socio-économique.

1) Demande des femmes regroupées par le cours d'ébénisterie artisanale présentée par un groupe de 9 femmes, février 1978, 4 pages.

## 1. Formation générale

### 1.1 Niveau secondaire

#### 1.1.1 Temps plein

En 1976-77, les cours offerts par la D.G.E.A. au niveau secondaire dans le régime d'étude à temps plein sont les suivants:<sup>1)</sup>

- . Base et pré-secondaire; formation générale préparatoire à la formation professionnelle; formation générale; formation préparatoire à l'emploi; français; pré-secondaire; secondaire I à secondaire V inclus.

À travers cet éventail de cours, nous pouvons souligner l'existence à l'intérieur des programmes de formation préparatoire à l'emploi (FPE), d'un programme de formation générale qui s'adresse à une catégorie spécifique de femmes<sup>2)</sup>.

Développé en 1975-76, le FPE - femmes recrute des femmes seules (séparées, divorcées, mères célibataires, veuves) âgées de 18 à 55 ans. Pour atteindre les objectifs d'intégration ou de réintégration au marché du travail et d'augmentation de l'"employabilité", le FPE - femmes fournit un éventail de cours variés: développement physique, personnel, social, économique et culturel, professionnel et académique.

Etant donné son caractère éminemment préparatoire à l'emploi, le programme FPE - femmes entre dans les cadres du PFMC.

---

1) D.G.E.A., Statistiques de l'éducation des adultes 1976-77, op. cit. p. 41.

2) D.G.E.A., Procédures administratives et renseignements pédagogiques, op. cit., pp. 2.26.01- 2.27.01.

### 1.1.2 Temps partiel

L'éventail des cours en formation générale à temps partiel sera abordé à travers l'étude de la formation socio-culturelle (partie 2.2).

## 1.2 Niveau collégial

### 1.2.1 Temps plein

Le Bulletin statistique de la D.G.E.C., 1978-79<sup>1)</sup> ne rapporte que la liste de cours dispensés à temps plein à la clientèle adulte. Le programme de formation générale couvre une série de cours en sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences humaines, sciences de l'administration, arts, lettres, cours hors DEC.

## 2. Formation professionnelle

Quand on examine la liste de cours offerts en formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial, il est nécessaire d'identifier le lien entre ces cours et les objectifs qu'ils visent. C'est dans cette perspective qu'il devient possible de saisir d'une manière encore plus concrète la place réservée aux femmes dans la formation professionnelle (l'outil) et dans l'emploi (l'objectif).

En formation professionnelle, nous savons déjà qu'il existe deux types de cours: les cours de type "débutants" conduisant à une nouvelle occupation et les cours de type "perfectionnement" visant l'augmentation des connaissances des candidats dans leur occupation ou une occupation connexe.

1) D.G.E.C., Bulletin statistique Recherche et Développement 1978-79, pp. 8-9.

En plus des difficultés pour les femmes de répondre à des objectifs et des règles d'admission en formation professionnelle qui ne concernent finalement que très peu de femmes, l'éventail des cours offerts pour chacun des 2 types de cours<sup>1)</sup>, débutants et perfectionnement, vient nettement renchérisser les conditions qui limitent leur accès en formation professionnelle et leurs choix de cours.

## 2.1 Cours de type "débutants"<sup>1)</sup>

### 2.1.1 Niveau secondaire

Dans la liste de cours de type "débutants", offerts exclusivement dans le régime d'étude à temps plein par la D.G.E.A. en 1976-77, on se rend vite compte que la majorité des techniques (12 sur 18) et des spécialités (86 sur 120) concernent des secteurs de formation traditionnellement réservés aux hommes.

### 2.1.2 Niveau collégial

Le même phénomène apparaît au niveau des cours de type "débutants", dans le régime d'étude à temps plein au niveau collégial: au moins 13 techniques sur 17 et 26 spécialités sur 34 sont traditionnellement masculines.

Avant d'introduire la véritable problématique que génère une pareille disponibilité de cours, nous allons relever la situation du côté des cours de type "perfectionnement"

## 2.2 Cours de type "perfectionnement"<sup>1)</sup>

### 2.2.1 Niveau secondaire

Temps plein: 9 techniques sur 14 et 73 spécialités sur 95 sont traditionnellement masculines.

1) D.G.E.A., Statistiques de l'éducation des adultes 1976-77, op. cit. pp. 62-108.

Temps partiel: 14 techniques sur 19 couvrant une très large variété de spécialités sont là aussi traditionnellement masculines.

### 2.2.2 Niveau collégial

Temps plein: 9 techniques sur 15 et 18 spécialités sur 33 sont traditionnellement masculines.

Temps partiel: l'éventail de cours est beaucoup plus large qu'au régime d'étude à temps plein: on offre en effet 56 techniques couvrant 493 spécialités. Du nombre total des techniques (56), 21 sont exclusivement masculines et plusieurs sont mixtes, augmentant encore davantage les choix pour les hommes.

### 3. Observations générales

Dans l'inventaire des cours de type professionnel offerts aux niveaux secondaire et collégial, il est essentiel de relever la place occupée par les cours traditionnellement réservés aux hommes par rapport à ceux traditionnellement réservés aux femmes. En réponse à l'argument utopiste qui soutient que l'existence d'un éventail plus large de cours masculins devrait favoriser la désexisation des formations et, à long terme, des occupations professionnelles, il faut bien reconnaître ce qui suit: dans la mesure où il n'existe que peu ou pas de mécanismes concrets pour élargir l'éventail des occupations traditionnellement féminines et réserver ainsi aux femmes des choix d'occupations tout aussi variés qu'il en existe pour les hommes, il va de soi que les choix de formation préalable à l'emploi demeurent pour les femmes excessivement limités et nécessairement traditionnels.

C'est dans ce sens qu'il nous faut encore relever la disproportion évidente entre le nombre de cours dits "masculins" et ceux dits "féminins". A partir des observations précédentes, nous devons ainsi constater que, peu importe les objectifs de formation professionnelle - apprentissage, recyclage, perfectionnement - pour les femmes, leurs possibilités de choix demeurent minces et offrent peu d'opportunités de déborder le cadre du traditionalisme professionnel. L'examen des clientèles et des choix de cours par type de formation permettra de confirmer la survivance contemporaine de ce traditionalisme.

Avant d'aborder l'inventaire des clientèles en formation socio-économique, il nous faut cependant souligner l'existence d'un projet à l'étude depuis 6 mois à la D.G.E.A et dont les objectifs tendent apparemment à élargir les choix de formation pour les femmes, du moins dans le secteur professionnel<sup>1)</sup>.

Développé sous le titre Programme d'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels, ce projet résulte d'une initiative du PFMC. Tel qu'actuellement conçu, ce programme devrait permettre l'accès aux femmes à une formation professionnelle à travers laquelle, il leur sera possible d'être initiées, dans un même cours, à une série de métiers (pendant 2 ou 3 semaines pour chacun) et ceci dans le but de favoriser un choix plus large et plus éclairé d'une spécialité professionnelle précise.

## E) Inventaire de la clientèle

### 1. Au niveau secondaire

Au niveau secondaire, la clientèle inscrite en 1976-77 à des cours aux adultes s'établit à 234 795 (tableau 9). Ce nombre exclut les inscriptions aux cours auto-financés afin de rendre possibles les comparaisons avec les données de 1970-74 qui n'enregistrent pas les inscriptions aux cours auto-financés.

---

1) Ces informations proviennent d'un service de la D.G.E.A.

Avant d'aborder l'inventaire de la clientèle adulte inscrite par type de formation au niveau secondaire, nous devons préciser que la D.G.E.A. entend par "élèves inscrits" un nombre quelconque d'inscriptions et non la véritable clientèle. En sachant qu'un même adulte peut s'inscrire à plusieurs cours en même temps, on comprendra que le nombre d'inscriptions ne correspond pas nécessairement à la véritable clientèle.

### 1.1 Inventaire de la clientèle féminine inscrite par type de formation et selon le régime d'étude en 1973-74 et 1976-77, au niveau secondaire

En comparant les inscriptions par type de formation - socio-économique au niveau secondaire et socio-culturelle dans le réseau des commissions scolaires - en 1973-74 et 1976-77, on peut schématiquement relever les observations suivantes (tableaux 9 et 10).

- Tout comme en 1973-74, c'est en formation socio-culturelle que l'on retrouve en 1976-77 le plus grand nombre d'inscriptions, soit 99 171. Puisque les données sur la clientèle du socio-culturel seront reprises plus en détail à la section 2.2 de ce mémoire (p.64) nous n'insisterons pas davantage ici sur ce point.

- Egalement, comme en 1973-74, le deuxième type de formation à recevoir en 1976-77 un nombre importants d'inscriptions est la formation

Tableau 9: Sexe et situation de famille des élèves inscrits aux cours, par type de formation, pour la province

TYPE DE FORMATION	SEXE			SITUATION DE FAMILLE					
	Masculin	Féminin	Total	Marié	Célibataire	Autre	Non précisée	Total	%
Formation générale à temps plein	8 855	12 084	20 939	6 995	11 616	1 316	1 012	20 939	8,11
Formation générale à temps partiel	25 390	37 026	62 416	34 493	23 224	2 523	2 176	62 416	24,19
Formation professionnelle à temps plein	13 212	6 466	19 678	8 344	10 067	937	330	19 678	7,63
Formation professionnelle à temps partiel	19 694	12 860	32 554	18 076	12 999	1 031	448	32 554	12,61
Formation socio-culturelle	15 137	84 034	99 171	66 491	28 577	3 075	1 028	99 171	38,43
Cours de langue parlée	17	20	37	26	7	4	—	37	0,01
Cours auto-financés	5 003	18 286	23 289	15 617	6 637	780	255	23 289	9,02
TOTAL	87 308	170 776	258 084	150 042	93 127	9 666	5 249	258 084	100,00
%	33,83	66,17	100,00	58,14	36,08	3,75	2,03	100,00	

Source: D.G.E.A., MEQ, Statistiques de l'éducation des adultes, 1976-77, op. cit., Tableau LV1, 1979, p. 137.

Tableau 10

Examen comparé des inscriptions par type de formation dans le réseau des commissions scolaires en 1973-74 et 1976-77 selon le sexe\*

Type de formation	Répartition des femmes		% de femmes chez les inscrits		Répartition des hommes		% d'hommes chez les inscrits	
	1973-74	1976-77	1973-74	1976-77	1973-74	1976-77	1973-74	1976-77
Formation générale (niveau secondaire)	26.35	32.21	59.69	58.92	33.99	41.61	40.31	41.08
Formation professionnelle (niveau secondaire)	12.08	12.67	34.21	37.00	44.37	39.98	65.79	63.00
Formation socio-culturelle	55.49	55.11	87.28	84.74	15.45	18.39	12.72	15.26
Langue parlée	6.08	0.01	65.24	54.05	6.19	0.02	34.76	45.95
<u>Total</u>	100.00	100.00	65.63	64.95	100.00	100.00	34.37	35.05

\* Afin de rendre possible l'étude comparative entre 1973-74 et 1976-77, nous n'avons pas retenu les inscriptions aux cours auto-financés dont les données ne sont disponibles qu'en 1976-77. Sur 23 289 inscriptions à ces cours en 1976-77, 18 286 (78.52%) ont été faites par des femmes.

Sources: Pour 1973-74: L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, Appendice D, (données fournies par les services de la D.G.E.A.), C.S.F., décembre 1976.

Pour 1976-77: Statistiques de l'éducation des adultes, 1976-1977, op. cit., Tableau LV1, D.G.E.A., p. 137.

générale<sup>1)</sup>. En 1976-77, ce nombre est évalué à 83 355; de ce nombre global d'inscriptions (83 355), 58,9% sont féminines: si l'on compare avec le nombre d'inscriptions de 1973-74, on s'aperçoit que les inscriptions féminines contribuent dans une proportion de 57,4% à l'augmentation du nombre d'inscriptions en 1976-77. En outre, 75,5% des femmes inscrites en formation générale en 1976-77 étudient à temps partiel (tableau 11).

- Tout comme en 1973-74, la formation professionnelle reçoit en 1976-77 le nombre le moins élevé d'inscriptions, soit 52 232 en 1976-77; de ce nombre total d'inscriptions (52 232), 37% sont féminines; notons de plus, le faible accroissement du nombre d'inscriptions et la contribution des inscriptions féminines dans une proportion de 47,0% à cet accroissement. Parmi toutes les femmes inscrites en formation professionnelle en 1976-77, 66,5% étudient à temps partiel (tableau 12).

- 1) Puisque nous savons qu'il existe en formation générale un programme de formation préparatoire à l'emploi (FPE) spécialement destiné aux femmes seules, nous aimerions examiner brièvement son incidence dans ce type de formation. Même s'il nous est impossible d'obtenir des données précises sur le nombre global de femmes concernées par le programme FPE-femmes, nous pouvons malgré tout noter une faible popularité de tout l'ensemble des programmes FPE à l'échelle de la province: la D.G.E.A ne relève en 1976-77 que 535 inscriptions à tous ces programmes de formation\*

En outre, une étude du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration sur 626 participants aux programmes de FPE au Québec entre 1973 et 1975 révélait que la majorité (60%) de ces participants étaient des hommes\*\* Malgré l'intention louable de rejoindre une clientèle féminine socio-économiquement défavorisée, nous pouvons sans risque d'exagération, soupçonner l'existence d'un nombre infime de femmes rejointes par le programme FPE-femmes au Québec.

\* D.G.E.A., Statistique de l'éducation des adultes, 1976-77, op. cit., p. 41.

\*\*D.G.E.A., La formation préparatoire à l'emploi, brève évaluation, synthèse et propositions (20 pages), février 1977, pp. 4-5.

Tableau 11

Inscriptions aux cours de formation générale au niveau secondaire en 1973-1974 et 1976-1977, selon le sexe et le régime d'étude

	Répartition des femmes (%)		Pourcentage de femmes chez les inscrits	
	1973-1974	1976-1977	1973-1974	1976-1977
Temps plein	37.19	24.61	57.66	57.71
Temps partiel	62.81	75.39	60.96	59.32
<u>Total</u>	100.00	100.00	59.69	58.92

Tableau 12

Inscriptions aux cours de formation professionnelle au niveau secondaire en 1973-74 et 1976-77, selon le sexe et le régime d'étude

	Répartition des femmes (%)		Pourcentage de femmes chez les inscrits	
	1973-1974	1976-1977	1973-1974	1976-1977
Temps plein	21.64	33.46	18.52	32.86
Temps partiel	78.36	66.54	44.64	39.50
<u>Total</u>	100.00	100.00	34.21	37.00

Pour 1973-74:

Source: L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, Appendice D, (Données fournies par des services de la D.G.E.A.), C.S.F., décembre 1976.

Pour 1976-77:

Source: Statistiques de l'éducation des adultes, 1976-77, op. cit., Tableau LVI, Gouvernement du Québec, MEQ, DGEA, p. 137.

## 1.2 Synthèse (niveau secondaire)

A partir des données précédentes, nous pouvons dire que les femmes s'inscrivent de plus en plus à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires: 115 555 en 1973-74 et 152 490 en 1976-77. Si l'on tient compte des inscriptions aux cours auto-financés, le nombre d'inscriptions féminines s'élève alors à 170 776 en 1976-77.

En rapport avec le nombre total d'inscriptions à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires en 1976-77, il y a, en fait, 2 fois plus de femmes que d'hommes inscrits. Plus particulièrement en formation socio-économique, les femmes s'inscrivent principalement en formation générale; elles étudient dans une très forte proportion (72,9%) à temps partiel. Puisqu'en 1973-74, la proportion de femmes inscrites à temps partiel en formation socio-économique était de 67,7%, il y a donc eu depuis lors une augmentation (5,2%) notable d'inscriptions féminines au régime d'étude à temps partiel.

## 2. Au niveau collégial

### 2.1 Relevé des problèmes relatifs à l'évaluation des clientèles adultes au niveau collégial

Pour évaluer la clientèle inscrite à l'éducation des adultes au niveau collégial, nous possédons deux sources différentes d'informations: celle de la Direction générale de l'enseignement aux adultes (D.G.E.A.) et celle de la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.). Chacune de ces sources présente toutefois des niveaux relatifs de difficultés pour distinguer nettement la véritable clientèle adulte, la clientèle inscrite par type de formation et selon le sexe:

. Parce que la D.G.E.A. ne finance pas les cours du secteur général au niveau collégial, elle ne relève pas d'informations sur la clientèle qui y est inscrite; en formation professionnelle, la D.G.E.A. rapporte le nombre d'inscriptions et non la véritable clientèle: en se rappelant, tel qu'antérieurement souligné, qu'un même adulte peut s'inscrire à plusieurs cours en même temps, on comprendra, qu'ici également, le nombre d'inscriptions ne correspond pas nécessairement à la véritable clientèle; de plus, la D.G.E.A. ne fournit aucune indication relative aux inscriptions selon le sexe.

. Si par contre, la D.G.E.C fournit des informations sur la clientèle elle-même par type de formation et selon le sexe, elle ne rapporte toutefois que la clientèle inscrite à temps plein. Encore faut-il préciser que la clientèle inscrite à temps plein ne correspond pas nécessairement à la clientèle exacte puisqu'il est possible de s'inscrire à des études à temps plein et de ne suivre que des cours à temps partiel, ceci dans le but d'éviter les frais supérieurs dans le régime à temps partiel où il n'existe pas de gratuité complète comparativement au régime à temps plein.

Il est également important de souligner qu'il est possible de retrouver en formation régulière des étudiants qui correspondent à la définition de l'"adulte" de la D.G.E.C., mais qui n'entrent pas dans les statistiques de la clientèle relevée. En conséquence, le nombre d'étudiants inscrits à l'éducation des adultes par le biais de la D.G.E.C. ne représente pas la totalité de la clientèle "adulte" au niveau collégial.

Donc, en raison de toutes ces difficultés d'évaluation de la véritable clientèle adulte au niveau collégial, il faudra examiner précautionneusement les données qui suivent.

## 2.2 Evaluation de la clientèle adulte inscrite au régime d'étude à temps plein au niveau collégial, selon le type de formation de 1972 à 1978

En examinant premièrement la clientèle adulte inscrite à temps plein au collégial public de 1972 à 1978 selon le type de formation (tableau 13), nous pouvons observer globalement un accroissement de la clientèle, dans le secteur général, de 511% et, dans le secteur professionnel, de 223%. Il est donc évident que la clientèle du secteur général s'est élargie beaucoup plus considérablement que celle du secteur professionnel.

### 2.2.1 Secteur général

De façon plus particulière, nous voyons au niveau du secteur général, entre 1972-73 et 1977-78, un accroissement annuel du nombre d'adultes de loin supérieur à l'accroissement annuel du nombre d'adultes dans le secteur professionnel: l'augmentation du nombre d'adultes varie en effet entre 903 et 2 240 dans le secteur général tandis que pour les mêmes années, ce nombre varie entre 17 et 426 dans le secteur professionnel.

Il faut souligner, en outre, le bond important du nombre d'adultes inscrits en formation générale à temps plein en 1977-78 et 1978-79. Comparativement à 1976-77, le nombre d'adultes croît de 5 403 en 1977-78. De ce nombre supplémentaire d'adultes, 56,6% sont des femmes. En 1978-79, la contribution des femmes à l'augmentation du nombre d'adultes inscrits en formation générale est encore plus importante: sur un accroissement de clientèle de 3 412 adultes entre 1977-78 et 1978-79, 2 447 (ou 71,7%) sont des femmes.

Tableau 13

Les adultes au collégial de 1972-73 à 1978-79, selon les secteurs de formation et les régimes d'étude

	<u>Secteur général</u>		<u>Secteur professionnel</u>		
	Temps plein (DGEC: clientèle)	Temps partiel	Temps plein (DGEC: clientèle)	Temps plein (DGEA: inscriptions)	Temps partiel (DGEA: inscriptions)
1972-1973	2 802 (1)	N.D.	1 937 (1)	2 195	30 614
1973-1974	3 705 (2)	N.D.	2 363 (2)	2 036	28 114
1974-1975	5 945 (3)	N.D.	2 547 (3)	3 351	24 627
1975-1976	6 959	N.D.	2 564	2 291	20 850
1976-1977	8 314	N.D.	2 711	3 579	27 835
1977-1978	13 717	N.D.	3 674	3 080 <sup>(4)</sup>	29 577 <sup>(4)</sup>
1978-1979	17 129	N.D.	6 247	N.D.	N.D.

Source: MEQ, Direction des études économiques et démographiques, note de service no 92.006/80, sauf pour:

- (1) DGEC, CEGEP, Effectifs détaillés d'étudiants, automne 1972, Service de la recherche et du développement, novembre 1973, catal. no 22-3033;
- (2) DGEC, CEGEP, Effectifs détaillés d'étudiants, automne 1973, Service de la recherche et du développement, juin 1974, catal. no 22-3038;
- (3) DGEC, CEGEP, Effectifs détaillés d'étudiants, automne 1974, Service de la recherche et du développement, juillet 1975, catal. no 22-3048;
- (4) DGEA, liste informatique non encore publiée.

## 2.2.2 Secteur professionnel

Du côté du secteur professionnel (temps plein), on observe un bond du nombre d'adultes inscrits, tout spécialement en 1978-79: les effectifs passent en effet de 3 674 en 1977-78 à 6 247 en 1978-79. Parmi le nombre supplémentaire d'adultes inscrits en 1978-79 (2 573), 1 037 (ou 40,3%) sont des femmes.

## 2.3 Evaluation de la clientèle adulte inscrite à temps plein au niveau collégial, par type de formation et selon le sexe, de 1975 à 1978

En examinant deuxièmement la clientèle étudiante à l'éducation des adultes inscrite à temps complet dans les cégep aux sessions d'automne 1975 à 1978, et ce par type de formation et par sexe (tableau 14), nous pouvons faire les observations suivantes:

• au regard de la répartition des femmes au niveau des types de formation, il apparaît nettement que les femmes s'inscrivent majoritairement en formation générale. Cette répartition oscille autour de 80% en formation générale et de 20% en formation professionnelle. Il n'y a donc pas de différence notable entre 1975-76 et 1978-79 dans la répartition des femmes par type de formation au niveau collégial (temps plein);

• parmi tous les inscrits en formation générale à temps plein, la proportion de femmes tend à croître légèrement d'année en année: le pourcentage de femmes chez les inscrits passe en effet de 48,8% en 1975-76 à 50,8% en 1976-77, à 53,5% en 1977-78 et à 57,1% en 1978-79. En conséquence, les femmes représentent une clientèle sans cesse croissante et élevée de la formation générale à temps plein au niveau collégial depuis 1975-76;

Tableau 14

Clientèle étudiante de l'éducation des adultes inscrite à temps complet dans les CEGEP aux sessions d'automne, 1975 à 1978, selon le sexe et le type de formation

Type de formation	Répartition des femmes (%)				% de femmes chez les inscrits			
	75-76	76-77	77-78	78-79	75-76	76-77	77-78	78-79
générale	81.21	82.17	83.78	79.93	48.83	50.84	53.48	57.11
professionnelle	18.79	17.83	16.22	20.07	30.66	33.38	38.65	39.33

Source: Louis, H. Castonguay, Clientèle étudiante de l'éducation des adultes inscrite à temps complet dans les cégep aux sessions d'automne 1978 (vol 4, no 3), 1977 (vol 3 no 11), 1976 (vol 3 no 10), 1975 (vol 3 no 9), D.G.E.C., MEQ, juillet 1979, octobre 1978, août 1978.

en formation professionnelle, on note également une augmentation régulière de la proportion de femmes chez les inscrits à temps plein depuis 1975-76: le pourcentage de femmes chez les inscrits passe en effet de 30,7% en 1975-76, à 33,8% en 1976-77, à 38,7% en 1977-78, et à 39,3% en 1978-79. Malgré cette augmentation régulière de représentation, les femmes ne constituent en 1978-79 que 39,3% de toute la clientèle inscrite en formation professionnelle, à temps plein au niveau collégial.

#### 2.4 Relevé des problèmes d'évaluation des clientèles inscrites par type de formation au régime d'étude à temps partiel au niveau collégial

Les seules données disponibles pour examiner les clientèles inscrites par type de formation au régime d'étude à temps partiel sont celles de la D.G.E.A. (tableau 13). Il faut cependant rappeler que ces informations concernent le nombre d'inscriptions par type de formation et non la clientèle; de plus, on ne possède que les inscriptions au secteur professionnel et sans distinction de sexe.

En comparant le relevé des inscriptions totales au secteur professionnel par régime d'étude entre 1972-73 et 1978-79, nous pouvons globalement percevoir des différences largement appréciables entre le nombre d'inscriptions à temps plein et le nombre d'inscriptions à temps partiel. Selon ces données, le nombre d'inscriptions à temps partiel représente 88,6% en 1976-77 et 90,6% en 1977-78 de toutes les inscriptions au secteur professionnel. Il est donc évident que le régime d'étude à temps partiel reçoit au secteur professionnel davantage d'inscriptions que le régime à temps plein. En se basant (prudemment) sur les faibles pourcentages de clientèle féminine relevée par la D.G.E.C. en formation professionnelle à temps plein, on peut sans grand risque d'exagération prétendre que les femmes inscrites en formation professionnelle au niveau collégial étudient davantage à temps partiel qu'à temps plein.

## 2.5 Examen de la répartition de la clientèle de l'ensemble du réseau collégial selon la famille de programmes et le sexe en 1978-1979

S'il est possible d'observer de façon générale au niveau collégial un clivage entre les sexes au niveau des choix de formation et des régimes d'étude, nous pouvons par ailleurs relever un autre type de clivage au niveau des choix de cours à l'intérieur de chacun des types de formation socio-économique.

Puisque les informations sur lesquelles nous nous appuyons proviennent de la D.G.E.C., il faudra en l'occurrence se rappeler les limites qu'elles comportent: elles ne concernent que la clientèle inscrite à temps plein<sup>1)</sup> et ne comptabilisent pas la clientèle adulte inscrite en formation régulière.

Même si le C.S.F. soulignait en 1976<sup>2)</sup> l'existence de données très parcellaires pouvant illustrer le clivage entre les sexes au niveau des choix de cours en formation socio-économique, il relevait, somme toute, la réalité suivante à partir des seules données observables: en formation professionnelle, aux niveaux secondaire et collégial, les femmes sont concentrées en 1973 et 1975 dans un nombre très restreint de spécialités de formation caractérisées, de plus, comme des secteurs traditionnels de formation et d'emploi (ex: sténo-dactylo, techniques infirmières, techniques de l'administration, etc.)

Si l'examen des objectifs et des règles d'admission, en formation professionnelle particulièrement, nous a permis dans les pages précédentes de pressentir un clivage de cette nature au niveau des

---

1) On se souviendra ici de la possibilité, déjà évoquée, de s'inscrire au régime d'étude à temps plein et de suivre pourtant des cours à temps partiel.

2) C.S.F., L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, op. cit., pp. 19-21.

choix de cours, il ne sera pas étonnant de découvrir, en 1978-1979 par exemple, la persistance de cette réalité qui s'étend également au secteur de formation générale.

En se basant sur la répartition de la clientèle de l'ensemble du réseau collégial selon la famille de programmes et selon le sexe en 1978-1979 (tableau 15), nous pouvons dégager les faits suivants:

#### 2.5.1. Au niveau du secteur général: 1)

Ce qui est le plus étonnant au regard de la répartition des femmes à l'intérieur des familles de programmes dans le secteur général, c'est de constater que 70,9% de celles-ci se retrouvent dans des programmes qui ne se situent pas dans un continuum pouvant conduire à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Si nous pouvions en un sens nous réjouir de l'accroissement du nombre de femmes inscrites à un niveau collégial d'étude et susceptibles, par conséquent, d'accéder au niveau universitaire, il faut bien sûr réaliser qu'une très (trop) grande majorité de femmes ne sont pas inscrites de manière à obtenir un DEC; il est bien clair que la voie de formation générale au niveau collégial ne constitue pas pour la majorité des femmes une voie d'accès à la formation universitaire.

A côté de ce fort pourcentage (70,9%) de femmes inscrites dans des programmes hors DEC, nous retrouvons une forte proportion de femmes principalement dans 2 familles de programmes sur 6: sciences humaines (19,7%) et lettres (5,5%). Par conséquent, la représentation des femmes au secteur général est particulièrement importante dans des programmes de formation traditionnellement féminins: sciences de la santé, sciences de l'éducation, arts, etc.

1) D.G.F.C., Bulletin statistique, Recherche et développement, Vol. 4, no. 3, 1978-79, pp. 8-9.

Tableau 15: Répartition de la clientèle de l'ensemble du réseau collégial selon la famille de programmes et le sexe, 1978-79.

Familles de programmes	Nombre d'étudiants chez les inscrits	Nombre de femmes chez les inscrits	% de femmes chez les inscrits	Répartition (%) des femmes chez les inscrits
Sciences de la santé	233	139	59.66	1.42
Sciences pures et appliquées	251	33	13.15	0.34
Sciences humaines	2 931	1 924	65.64	19.67
Sciences de l'administration	347	91	26.22	0.93
Arts	160	117	73.13	1.20
Lettres	1 187	542	45.66	5.54
Hors D.E.C.	12 020	6 937	57.71	70.90
Total du général	17 129	9 783	57.11	100.00
Techniques biologiques	235	162	68.94	6.59
Techniques physiques	574	33	5.75	1.34
Techniques humaines	1 550	428	27.61	17.42
Techniques de l'administration	2 604	1 345	51.65	54.74
Arts	160	121	75.63	4.92
Hors D.E.C.	1 124	368	32.74	14.99
Total du professionnel	6 247	2 457	39.33	100.00
Total du général et du professionnel	23 376	12 240	52.36	100.00

Source: DGEC, Bulletin statistique, Recherche et développement, Vol. 4 no. 3, 1978-79, pp. 6-16.

### 2.5.2. Au niveau du secteur professionnel: 1)

A elles seules, les techniques humaines et les techniques de l'administration regroupent 72,1% des femmes inscrites au secteur professionnel (temps plein) au niveau collégial en 1978-1979: techniques humaines (17,4%), techniques administratives (54,7%).

Tout en étant principalement regroupées en techniques de l'administration, les femmes sont concentrées, à l'intérieur de cette famille de programmes, dans un nombre réduit de programmes: en effet, 78,6% des femmes inscrites en techniques administratives sont regroupées dans seulement 3 programmes sur 41 (finance, secrétariat, techniques administratives).

En techniques humaines, le même phénomène est observable: 50% des femmes inscrites dans cette famille de programmes sont regroupées dans seulement 2 des 24 programmes (2 techniques d'éducation spécialisée).

Plus globalement, nous observons au secteur professionnel que les femmes sont complètement absentes dans 49 (36,3%) des 135 programmes compris dans les 5 grandes familles de programmes. A titre comparatif, les hommes ne sont absents que dans 24 (17,8%) de ces 135 programmes.

Plus évidente encore, la représentation des femmes est inférieure à 5 dans 90 (66,7%) des 135 programmes. Ce n'est pas un hasard de constater que l'absence ou la très faible présence des femmes se lit principalement dans des programmes de formation par tradition réservés aux hommes: techniques policières, architecture, génie, électronique, électrotechnique, voiries, etc.

---

1) D.G.E.C., Bulletin statistique, Recherche et développement, op. cit., pp. 9-16.

## 2.6 Synthèse (au niveau collégial)

En ayant toujours en tête les réserves qu'entraînent les données sur la situation de l'éducation des adultes au niveau collégial, nous pouvons schématiser ainsi les seules informations disponibles relatives à la clientèle de l'éducation des adultes:

- . comparativement au secteur professionnel, le secteur général a connu un accroissement beaucoup plus marqué de sa clientèle entre 1972-1973 et 1978-1979 dans le régime d'étude à temps plein;
- . alors que le bond important de la clientèle inscrite à temps plein dans le secteur général après 1977-1978 est majoritairement attribuable aux femmes, le bond du secteur professionnel en 1978-1979 est nettement attribuable aux hommes;
- . depuis 1975-1976, la clientèle féminine au niveau collégial (temps plein) augmente dans les mêmes proportions (65.3%) dans le secteur général et dans le secteur professionnel (68%). Toutefois la représentation féminine est largement plus élevée en formation générale qu'en formation professionnelle, cette dernière demeurant relativement faible.
- . malgré une représentation forte des femmes au secteur général nous incitant, à priori, à les voir situées dans un continuum de formation préparatoire à la formation universitaire, nous devons bien reconnaître que leur présence, majoritaire dans des programmes hors DEC, les situe bien en dehors du continuum imaginé.

- le fait que les femmes s'inscrivent encore principalement, en formation socio-économique, dans des programmes et familles de programmes essentiellement féminins par tradition, tend à prouver que les objectifs de la formation socio-économique ne réussissent nullement à déséxiser, par un effort appréciable, la formation préparatoire à un emploi ni tout autre genre de formation.

#### F) L'accessibilité matérielle et financière aux cours

Faute de temps, nous avons dû nous limiter, en ce qui a trait à l'accessibilité matérielle et financière de l'éducation des adultes pour les femmes, à souligner les lacunes évidentes. Pour ce faire, nous avons convenu de présenter notre approche de la question de la façon suivante: à partir de l'aperçu général de la situation évoquée en 1976 dans L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec<sup>1)</sup>, nous rappellerons les divers types de difficultés que pose l'accessibilité matérielle et financière à l'éducation des adultes pour les femmes, et nous identifierons dans la mesure du possible les quelques modifications subséquentes connues.

##### 1. Accessibilité matérielle

Au regard de l'accessibilité matérielle, le CSF soulevait en 1976 le problème des distances à franchir allié à un éventail réduit de cours dans les régions éloignées des centres urbains. En fait, notre cadre réduit d'analyse n'a pas favorisé l'étude du phénomène régional de l'éducation des adultes.

---

(1) C.S.F., L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, op. cit., pp. 32-34.

Un second problème relevé en 1976 concerne la question de la garde d'enfants, particulièrement pour les femmes seules. Le CSF soulignait, à ce moment, l'inexistence de services de garde dans les établissements d'enseignement en dehors des heures régulières de cours de même que les coûts onéreux de la garde à domicile. Or, nous savons que les femmes étudient davantage à temps partiel qu'à temps plein et que les cours à temps partiel sont principalement dispensés le soir.

Il existe depuis l'année scolaire 1980-81 un nouveau programme d'allocation pour charge de famille<sup>1)</sup>. En fait ce programme ne concerne certainement que peu de femmes puisqu'il s'adresse en particulier aux chargés de famille, mais uniquement ceux qui sont déjà bénéficiaires des allocations de formation du PFMC. L'identification d'un "chargé de famille" ne pose pas de problème en soi quand il s'agit d'une famille monoparentale; par contre quand il s'agit de déterminer qui de l'homme ou de la femme dans un couple, correspond à la définition du chargé de famille du P.F.M.C., il arrive souvent que "l'usage et les attitudes de notre société jouent contre la femme et c'est souvent à elle qu'on demande des preuves plus qu'aux hommes" 2).

En ce qui a trait au tarif hebdomadaire de l'allocation pour chargé de famille, soulignons qu'il est de 10 \$ par personne à charge jusqu'à concurrence de 4. Comparée à la moyenne quotidienne des frais de garde d'enfants, soit 8 \$, l'allocation pour chargé de famille représente un bien piètre soutien financier.

---

1) D.G.E.A., Procédures administratives et renseignements pédagogiques, op. cit., p. 2.05.11.

2) Anne Adams, (coordonnatrice régionale du programme d'emploi féminin), extrait d'une communication avec le Conseil du statut de la femme, juillet 1977, p. 7.

Le problème des horaires de cours (temps plein - jour, temps partiel - soir) soulevé par le CSF, constitue pour les femmes une essentielle difficulté d'accès matériel aux cours puisqu'il entraîne la nécessité de concilier les temps d'étude et les responsabilités familiales, responsabilités qu'elles supportent le plus souvent seules malgré "l'existence" d'un père à la maison.

## 2. Accessibilité financière

En ce qui concerne maintenant l'accessibilité financière aux cours de formation socio-économique, le CSF mentionnait les difficultés qui relèvent premièrement des déboursés personnels et, deuxièmement de l'aide financière différente suivant les niveaux et les régimes d'étude.

### 2.1 Formation générale

En formation générale, au niveau secondaire, seuls les inscrits au régime d'étude à temps plein bénéficient d'une complète gratuité scolaire et sont seuls éligibles aux allocations de formation du PFMC, comparativement aux inscrits à temps partiel, qui eux, majoritairement des femmes, ont des frais d'admission et ne reçoivent aucune allocation.

Au niveau collégial, seuls là aussi les inscrits à temps plein peuvent se prévaloir encore en 1980 du système de prêts et bourses du MEQ, sous certaines conditions, et ce, malgré l'intention du MEQ en 1977 d'examiner la possibilité de rendre éligibles aux prêts et bourses, les étudiants inscrits à temps partiel<sup>1)</sup>. Quant au projet de gratuité scolaire pour les inscrits à temps partiel au niveau collégial, il semble qu'il soit actuellement opérationnel dans quelques cegeps seulement.

1) Roland Arpin, Commentaires du ministère de l'Éducation sur les recommandations du mémoire du CSF - "L'accès à l'éducation...", op. cit. p. 11.

A la proposition du C.S.F. d'éliminer le critère de dépendance dans le calcul du montant de l'aide accordée par le système de prêts et bourses, le M.E.Q. n'entendait nullement considérer, du moins en 1977, cette reconnaissance puisqu'elle "va à l'encontre/.../ du principe voulant que la subsistance et la scolarité de l'étudiant soient d'abord défrayées par l'étudiant et ses proches (parents, conjoint ou autre) <sup>1)</sup>. Le conjoint salarié conserve donc en 1980 le pouvoir de décider s'il contribuera ou non financièrement aux études du conjoint au foyer; autrement dit, il revient de façon générale à l'homme de décider s'il contribuera ou non aux déboursés scolaires de sa femme. A ce privilège pour le conjoint salarié (les hommes en général), s'ajoute la possibilité de déduire, pour fins d'impôt, les frais généraux d'entretien de l'épouse et ses frais d'études; paradoxalement le conjoint salarié ne peut déduire les frais occasionnés pour la garde des enfants <sup>2)</sup>.

## 2.2 Formation professionnelle

En formation professionnelle, aux niveaux secondaire et collégial, les adultes inscrits à temps plein bénéficient comme avant d'une gratuité scolaire complète et peuvent être éligibles aux allocations de formation. Parce que les femmes sont plutôt inscrites à temps partiel, il y a donc peu de femmes susceptibles d'être éligibles à ces allocations; de plus, les femmes inscrites à temps plein ne sont pas nécessairement sélectionnées par les conseillers en main-d'oeuvre pour recevoir les allocations de formation.

---

1) Roland Arpin, Commentaires du ministère de l'Éducation sur les recommandations du mémoire du C.S.F. - "L'accès à l'éducation...", op. cit., p. 12.

2) Anne Gauthier, Réflexion sur les politiques familiales et l'allocation de garde, C.S.F., déc. 1980, pp. 8-13.

Depuis 1980-81, les adultes inscrits à temps partiel n'ont plus à déboursier les frais d'inscription de 5,00\$ par 15 heures d'activité payés avant 1980. Par contre, ils ne sont pas éligibles aux allocations de formation. Or, en formation professionnelle, on retrouve davantage de femmes au régime d'étude à temps partiel.

En 1976, le CSF relevait une série de désavantages pour les femmes amenés par les critères d'admission aux allocations de formation du PFMC. On a rappelé plus haut le critère du "temps plein" et les pouvoirs des conseillers en main-d'oeuvre relatifs à l'admissibilité; de plus, on privilégie d'abord les adultes récemment membres de la population active, sauf dans le cas des chargés de famille monoparentale.

Face à la recommandation du CSF de reconnaître le travail de la femme au foyer comme critère acceptable d'admissibilité aux allocations de formation, le MEQ rétorquait en 1977 que cette reconnaissance ".../ comporterait les conséquences d'abandonner la notion de revenu familial, de fixer un salaire fictif à la femme au foyer et d'admettre en formation des candidats non susceptibles de recevoir de l'assurance-chômage"<sup>1)</sup>.

En fait, il faut bien voir l'avantage que retire le PFMC du fait d'accepter en formation des candidats susceptibles d'être prestataires de l'assurance-chômage: le PFMC se réserve ainsi le privilège de verser l'un ou l'autre des montants, qui, suivant des sources informelles d'informations, serait le plus souvent les prestations d'assurance-chômage plutôt que les allocations de formation.

---

(1) Roland Arpin, Commentaire du ministère de l'Éducation sur les recommandations du mémoire du C.S.F. - "L'accès à l'éducation...", op. cit., p. 10.

Or, il faut reconnaître les différences d'avantages que procurent l'un ou l'autre versement: les prestations d'assurance-chômage enlèvent le droit de se prévaloir des allocations supplémentaires pour personnes à charge possibles dans le calcul du montant à recevoir dans l'allocation de formation. En outre, le fait de recevoir des prestations d'assurance-chômage, plutôt que l'allocation de formation prive l'étudiant adulte d'une série d'allocations possibles par le biais des allocations de formation: allocation de transport, allocation de séjour hors du foyer, allocation de voyage, allocation pour charge de famille.

A partir des données disponibles, il est impossible d'identifier le poids réel de la fusion récente des programmes de la Commission de l'assurance-chômage et de la CEIC sur les femmes en éducation des adultes puisqu'on ignore le nombre de femmes concernées par ces politiques. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y aurait avantage à explorer beaucoup plus cette question particulière.

#### 6) Conclusion sur la formation socio-économique

Quand il s'agit d'évaluer la place réservée aux femmes en formation socio-économique à l'éducation des adultes, il nous semble évident que cette place se définit et se concrétise d'abord et avant tout en fonction des objectifs visés par l'un ou l'autre des types de formation, générale ou professionnelle.

Les femmes continuent, comme par le passé, à occuper une place prépondérante en formation générale tandis que leur représentation dans le secteur professionnel demeure encore relativement faible comparativement à la représentation masculine <sup>1)</sup>.

---

1) La situation de la représentation féminine au secteur de formation professionnelle en éducation aux adultes est inversée dans le secteur régulier de formation professionnelle où la représentation féminine est supérieure à la représentation masculine (voir page 7 du mémoire).

Pour nous, la persistance de cette représentation inégalitaire au niveau de chacun des types de formation ne nous apparaît pas fortuite puisque tous les mécanismes soutenant l'éducation des adultes en formation socio-économique concourent à soutenir et à reproduire cette inégalité.

On a vu comment au niveau des règles d'admission en formation professionnelle, il devient illusoire pour un bon nombre de femmes de répondre aux critères d'admissibilité puisque ces critères découlent d'objectifs qui les éliminent d'emblée.

Jointe à l'éventail de cours offerts, majoritairement reliés à des secteurs masculins d'emploi, l'inexistence de mécanismes concrets de déblocage du traditionalisme professionnel renchérit les difficultés d'accès au secteur professionnel de formation et prolonge une expérimentation exclusive à des secteurs traditionnels de formation et d'emploi.

Puisque la formation professionnelle repose sur des objectifs qui la lie de près-ou-de-loin à une place quelconque à occuper sur le marché du travail, il nous semble donc clair que les objectifs de formation professionnelle du PFMC ne cherchent pas à faire de la voie professionnelle de formation une voie d'accès ou de retour au marché du travail pour les femmes.

De plus, en ne cherchant pas à briser le traditionalisme professionnel, ces objectifs contribuent à limiter les femmes à leurs secteurs traditionnels d'emploi, minimes quantitativement et désavantageux qualitativement.

En conséquence, il nous faut dénoncer les faibles possibilités pour les femmes d'exercer un droit à l'éducation, un droit au travail et un droit à un choix libre de formation par le biais de la formation professionnelle à l'éducation des adultes.

Ces commentaires ne nous entraînent pas pour autant à préconiser l'accès aux femmes d'abord en formation professionnelle plutôt qu'en formation générale. Ils veulent simplement souligner les difficultés actuelles, plus grandes pour les femmes, de se prévaloir de la formation professionnelle pour satisfaire leurs besoins en éducation et élargir leurs cadres de formation et d'emploi.

Même si nous pouvons identifier, à l'intérieur de la formation socio-économique, l'existence d'une accessibilité plus ardue pour les femmes à la formation professionnelle, nous ne pouvons négliger, par contre, l'actuel rapport de la formation professionnelle avec les autres voies de formation. Comme forme d'apprentissage, la formation professionnelle ne rencontre pas, en effet, la popularité et les avantages sociaux (valorisation, etc.) que l'on retrouve dans la formation générale par exemple. De plus, il n'est pas du tout assuré que la formation professionnelle constitue pour quiconque - et encore moins pour les femmes - une voie privilégiée d'accès au travail.

Si, tel que déjà souligné, la voie de formation générale comporte moins de difficultés apparentes d'accès à l'éducation des adultes pour les femmes, il ne fait pas de doute que l'accessibilité différente des femmes aux régimes d'étude à temps plein et à temps partiel, repose elle-aussi sur des objectifs et des modalités de formation qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins éducatifs des femmes.

En formation générale, la présence d'un plus grand nombre de femmes au régime d'étude à temps partiel plutôt qu'au régime d'étude à temps plein ne nous semble pas simplement attribuable au fait, qu'en raison de leurs responsabilités familiales, les femmes privilégient un mode d'étude qui favorise une meilleure conciliation entre leurs responsabilités scolaires et familiales.

En effet, les objectifs du régime d'étude à temps plein en formation générale peuvent être assimilés à ceux de la formation professionnelle en ce sens qu'ils visent une formation préparatoire à l'emploi; nous pouvons donc, tout comme en formation professionnelle, questionner la place réservée aux femmes dans un tel processus de formation.

Plus les types de formation offerts en éducation aux adultes concernent le monde du travail, plus les mécanismes d'accès sont sélectifs et limitatifs pour les femmes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons nous étonner de retrouver davantage de femmes en formation générale plutôt qu'en formation professionnelle et en formation générale à temps partiel plutôt qu'à temps plein.

En plus de ce premier ordre de priorité de la formation générale expliquant, à notre avis, une surreprésentation des femmes au régime d'étude à temps partiel, nous relevons pour toute la formation socio-économique un second facteur contribuant à refouler les femmes vers les études à temps partiel: le rôle social familial de la femme.

Quand ce rôle ne les entraîne pas simplement à renoncer à tout objectif personnel de formation, il les engage dans un processus de conciliation qui ne les favorise guère. S'il leur faut renoncer, dans la majorité des cas, à un profil suivi de formation par le biais d'un régime d'étude à temps plein, le régime d'étude à temps partiel devient, à ce moment, le seul moyen d'accès à l'éducation des adultes. Ce régime présente cependant toute une série de sérieux handicaps pour les femmes: il allonge et allourdit tout processus de formation qui se situe dans un continuum précis, il ne rend pas éligible aux soutiens financiers possibles par le biais du régime à temps plein - allocations de formation, gratuité scolaire, prêts et bourses, aide pour charge de famille, etc. - il exige des déboursés personnels qui cemeurent dépendants de la bonne volonté du conjoint salarié, etc.

En regard de toute la formation socio-économique, ne faut-il pas s'étonner et dénoncer la faible participation des femmes à tous les programmes de formation qui concernent de près ou de loin le monde du travail? Le lien nous semble en effet évident entre les politiques d'éducation des adultes commandées par les politiques d'emploi et la présence toujours limitée des femmes spécifiquement dans ces programmes d'étude.

Il ne s'agit plus seulement pour nous de tenter d'augmenter les capacités des femmes pour répondre plus adéquatement aux objectifs de la formation socio-économique. Si nous pouvons comprendre que ces objectifs n'ont jamais cherché à atteindre avantageusement les femmes, c'est qu'on ne leur a jamais reconnu un véritable droit à une éducation librement choisie et surtout un véritable droit à l'objectif essentiel de la formation socio-économique, soit un droit au travail.

## 2.2. LA FORMATION SOCIO-CULTURELLE

Nous traiterons ici de la formation offerte aux adultes, sous forme de développement personnel par différentes instances: les Municipalités, la Direction générale de l'éducation des adultes du M.E.Q., les O.V.E.P. (organismes volontaires d'éducation populaire), et nous dirons aussi quelques mots des services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire (SEAPAC) offerts par le M.E.Q. dans les commissions scolaires pour la population adulte.

Notre approche se veut un examen critique des disponibilités actuelles face à une perspective féministe de prise en charge et d'autonomie de la personne. Notre inventaire ne sera pas nécessairement exhaustif, mais nous tâcherons de démontrer comment le contenu des cours et les budgets offerts à la clientèle majoritairement féminine permettent difficilement aux femmes de se valoriser dans d'autres rôles que dans les rôles domestique et familial.

## A - Les cours offerts par les municipalités

Notons d'abord qu'il n'existe malheureusement pas, à notre connaissance, de répertoire global de tous les cours de formation socio-culturelle donnés par les municipalités, avec budgets détaillés et inventaire des clientèles. Nous ne pourrions donc traiter que des cours subventionnés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche<sup>1)</sup> dans son Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels, pour lesquels certaines statistiques sont disponibles.

Ce programme existe depuis 1974-75 et il consiste à subventionner des activités socio-culturelles dans les municipalités en autant que celles-ci accordent déjà une partie de leur budget à de telles activités. On veut ainsi stimuler les municipalités pour que leur programmation d'activités socio-culturelles soit variée, pour qu'elles créent des structures organisationnelles et consultatives pour le développement du loisir, pour qu'elles mettent en place le personnel et les équipements nécessaires à la tenue d'activités socio-culturelles et permettre à celles qui sont le plus défavorisées en ce sens d'avoir des ateliers pour la population.

Faisons un examen des clientèles, du contenu de cours et du budget pour l'année 1979-80<sup>2)</sup> mais soulignons tout de suite que le programme actuel est remis en question et qu'il est fort probable que dans les années à venir, les municipalités disposent d'une enveloppe globale et que les montants consacrés au socio-culturel soient puisés à même cette enveloppe globale<sup>3)</sup>.

- 
- 1) Anciennement le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports où d'ailleurs certaines données sont encore compilées sous cette appellation.
  - 2) Dernières statistiques disponibles.
  - 3) Informations prises le 11 novembre 1980 au Service des activités socio-culturelles au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

## 1- Les clientèles

On ne dispose pas de données sur les clientèles selon le sexe car les formulaires de demandes de subvention, on n'a pas de renseignements sur le sexe de chacun des participants. Toutefois, selon des informations prises au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, on estime que 70 à 80% de la clientèle est féminine. Nous aurions bien aimé pouvoir vérifier ces présomptions et surtout voir les variations des pourcentages de femmes inscrites à chacune des activités, mais cela s'avère impossible.

## 2- Les cours

Si l'on se réfère au tableau 16, on constate que parmi un éventail assez varié d'activités, l'artisanat (surtout poterie et tissage) fut l'activité privilégiée en 1979-80 puisqu'elle requit 38,6% du budget de subventions, suivie de la musique (28,5%), des arts plastiques (12,8%), de l'expression dramatique (8,4%), de l'audio-visuel (5,3%), des sciences (3,7%), de la littérature et des jeux récréatifs (chacun 1,1%).

Toutefois, on remarque aussi que 90,6% du budget fut accordé pour des subventions d'ateliers alors que le reste alla aux subventions de groupes.

Le ministère privilégie donc une initiation au loisir puisque dans les ateliers, une personne déjà initiée ne peut s'inscrire à nouveau. L'atelier est formé d'une quinzaine de personnes avec un animateur où l'on apprend les connaissances théoriques et les techniques de base tandis que le groupe est constitué d'une dizaine d'amateurs voulant progresser dans une discipline. En accordant pratiquement tout son budget de subventions à des cours d'initiation, le ministère du Loisir veut augmenter la participation au loisir organisé

Tableau 16: Service des activités socio-culturelles. Statistiques ateliers et groupes socio-culturels 1979-80.

DISCIPLINE	NOMBRE D'ATELIERS	SUBVENTIONS ATELIERS \$	NOMBRE DE GROUPE	SUBVENTIONS GROUPES \$	TOTAL DES SUBVENTIONS \$
<u>Artisanat</u>					
Céramique	58	27 624	1	500	28 124
Poterie	186	90 480	5	2 000	92 480
Email	69	31 188			31 188
Porcelaine	1	540			540
Ebénisterie	40	14 396			14 396
Pyrogravure	1	540			540
Bougies	7	2 448			2 448
Moulage					
Cuir	107	37 048	2	500	37 548
Métal	3	1 916			1 916
Tissage	248	107 764	15	5 500	113 264
Macramé	104	32 626	3	500	33 126
Courtepointes	63	25 644	2	100	25 744
Vannerie	48	16 776	1	500	17 276
Fléché	30	9 616	3	500	10 116
Crochetage	47	15 656	2	100	15 756
Tricot	53	20 012			20 012
Broderie	23	8 280	1	500	8 780
Batik	49	25 506			25 506
Verre	11	4 212			4 212
Autres	209	84 570	10	2 500	87 070
<u>Audio visuel</u>					
Cinéma	15	5 780	1	500	6 280
Photographie	122	48 338	11	5 500	53 838
Télé/Vidéo	11	3 332	1	500	3 832
Radio	1	360			360
Autres	35	14 068	1	500	14 568
<u>Jeux récréatifs</u>	39	15 402	2	1 000	16 402

(suite page suivante)

DISCIPLINE	NOMBRE D'ATELIERS	SUBVENTIONS ATELIERS \$	NOMBRE DE GROUPES	SUBVENTIONS GROUPES \$	TOTAL DES SUBVENTIONS \$
<u>Expression dramatique</u>					
Nime	4	1 540			1 540
Marionnettes	42	15 186			15 186
Théâtre	125	56 166	46	23 000	79 166
Autres	58	28 630			28 630
<u>Art plastique</u>					
Dessin et peinture	223	83 278	4	2 000	85 278
Gravure et sculpture	70	36 508	1	500	37 008
Autres	178	63 998	5	2 500	66 498
<u>Littérature</u>					
Ecriture	7	2 544			2 544
Lecture	4	1 784			1 784
Autres	37	12 160			12 160
<u>Musique</u>					
Musique vocale	64	25 220	63	31 500	56 720
Harmonies et fanfares	16	8 604	14	7 000	15 604
Corps clairons, tambours et trompettes, petits orchestres de jazz	27	12 552	20	10 000	22 552
Autres	198	74 222	26	13 000	87 222
Danse folklorique	162	61 347	21	10 500	71 847
Mouvement expressif	57	30 364			30 364
Autres	328	125 480	21	10 500	135 980
<u>Sciences</u>					
Sciences humaines	3	840			840
Sciences physiques	2	2 200			2 200
Sciences de la vie	4	1 090			1 090
Autres	123	43 094	14	7 000	50 094
AUTRES	15	5 850			5 850
	3 327	1 336 979	296	135 700	1 475 479 \$

Source: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service des activités socio-culturelles, en date du 80-10-21.

qu'il estime à 10 ou 15% de l'ensemble des gens; mais, de notre point de vue, cette approche perpétue le loisir organisé comme un passe-temps, peu formateur, puisqu'on peut difficilement poursuivre son premier apprentissage à moins que la municipalité n'offre de son côté des cours plus poussés, ce qui serait étonnant parce qu'ils sont souvent plus onéreux.

De plus, comme la clientèle est selon toute vraisemblance majoritairement féminine, il est peu probable qu'elle trouve dans ces cours un moyen d'améliorer sa condition et de briser son isolement. Les contenus de cours et méthodes d'apprentissage sont définis sans le concours des participants et les seules décisions à prendre sont probablement de s'inscrire et d'abandonner ou de poursuivre l'activité. Ajoutons aussi que ces cours ne sont pas insérés dans d'autres activités de groupe et les liens entre les étudiants sont presque inexistantes. Enfin, le fait de privilégier si fortement les cours d'initiation empêche les femmes de s'engager plus à fond dans une activité et d'y entrevoir peut-être un moyen de parvenir à plus d'autonomie financière ou à plus de compétence dans un domaine particulier. Il serait bon que les cours, qui sont souvent les seuls où peuvent s'inscrire les femmes parce qu'ils sont offerts généralement le soir, une fois la semaine et sont donc compatibles avec des responsabilités apparentes à la maison et/ou ailleurs, offrent une occasion d'améliorer certaines techniques afin que les personnes qui les suivent puissent s'engager dans le loisir d'une façon plus soutenue, par des activités de groupe et aboutir à une plus grande implication sociale.

Soulignons en terminant que même si ces activités se produisent généralement en soirée, aucune exigence n'est requise par le programme du MLCP pour que des services connexes aux cours soient offerts aux participants: garderies ou autre service de garde, transport, etc.

### 3- Les budgets

Toujours d'après le tableau 16, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé 1 475 479\$ en 1979-80 aux municipalités en assistance aux activités socio-culturelles. D'après des informations prises au même ministère, on aurait ainsi satisfait monétairement 72,3% de la demande totale, qui était d'un peu plus de deux millions. Toutefois ce montant nous apparaît bien faible<sup>1)</sup> pour augmenter réellement la part accordée au loisir socio-culturel dans les municipalités: comment une si faible subvention (moins de 1 000 \$ par municipalité en moyenne si l'on subdivise le montant total accordé, par les 1 600 municipalités susceptibles de faire des demandes) peut-elle inciter une municipalité à offrir plus de variété en loisirs socio-culturels, surtout si le principal critère d'obtention de la subvention est l'effort déployé par la municipalité elle-même pour développer son secteur socio-culturel? Les municipalités renonceront plutôt à cette forme d'aide, ce que 1 000 municipalités sur 1 600 ont fait en 1979-80... Le faible budget handicape donc beaucoup le principal objectif du programme.

De plus, il faut remarquer le rôle important que joue le conseil municipal dans tout ce processus: c'est lui qui décide de la partie du budget consacré au loisir et à la culture, ce qui influence déjà la demande car la municipalité doit déjà consacrer certains efforts dans le domaine socio-culturel pour avoir droit aux subventions; ce même conseil établit ses priorités, choisit les groupes pour que le maire de la municipalité ou le président de la commission inter-municipale des loisirs les endosse et les recommande pour être subventionnés par le ministère du Loisir. Comme peu de femmes siègent aux conseils municipaux<sup>2)</sup>, elles ont donc peu de poids décisionnel

1) Il équivaut à 2,5% des subventions totales de ce qui tient lieu de Haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

2) Voir C.S.F. Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Op. cit., pp. 317-318.

pour qu'un projet soit demandé et ainsi encore moins de chances qu'il soit réalisé selon leurs vues. On peut aussi ajouter qu'en remettant entièrement l'argent aux municipalités comme le ministère se propose de le faire, la situation sera loin d'être réglée pour les femmes, tant qu'elles n'occuperont pas de postes décisionnels dans la structure organisationnelle des municipalités.

#### 4- Les principaux problèmes

Nous résumons ici en quelques points la critique des cours offerts dans les municipalités dans le domaine socio-culturel:

- . absence d'un répertoire global des cours avec dénombrement de la clientèle par sexe et description des budgets consacrés,
- . pour ce qui est des cours subventionnés par le M.L.C.P.
  - 1<sup>o</sup> pas de statistiques sur les participants selon le sexe,
  - 2<sup>o</sup> orientation quasi-exclusive sur des cours d'initiation et donc consécration du loisir "passe-temps",
  - 3<sup>o</sup> budget très limité et donc peu incitatif, ce qui est pourtant le but du programme,
  - 4<sup>o</sup> aucune incitation à des services connexes (garderies, transport,...),
  - 5<sup>o</sup> très grand rôle du conseil municipal où siègent peu de femmes.

Voyons maintenant ce qui en est de la formation socio-culturelle sous les auspices de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.

#### B - Les cours offerts par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec

Les dernières statistiques disponibles en ce qui concerne les cours et les clientèles du socio-culturel de la D.G.E.A. concernent l'année 1976-77<sup>1)</sup>. Ces données datent quelque peu mais nous avons pu

1) Voir Statistiques de l'éducation des adultes 1976-1977, Direction générale de l'éducation des adultes, MEQ, 1979.

dans certains cas obtenir quelques mises à jour. Toutefois nos données pour le budget sont plus récentes: ce sont les engagements de la D.G.E.A. pour 1979-80<sup>1)</sup>. Cette distance entre les données sur les cours et les clientèles comparativement aux informations sur le budget ne nous apparaît pas trop importante car nous ne croyons pas qu'il y ait eu entre ces deux moments beaucoup de modifications de cours et de clientèles de la D.G.E.A. dans le domaine socio-culturel.

### 1- Les cours

Nous traitons ici ce point en premier lieu car nous devons préciser les différents types de cours socio-culturels offerts par la D.G.E.A.

Il y a d'abord les cours entièrement financés par la D.G.E.A. qui sont donnés dans les commissions scolaires à partir de thèmes proposés par la D.G.E.A. Comme cela a déjà été souligné auparavant<sup>2)</sup>, les thèmes de rencontre sont surtout axés sur la vie familiale et domestique. Les commissions scolaires peuvent aussi offrir d'autres cours qui, s'ils ne sont pas acceptés pour le financement par le MEQ, devront être financés par les bénéficiaires: ce sont les cours "autofinancés" selon l'appellation de la D.G.E.A. On trouve enfin une autre série de cours qui sont désignés comme des cours de formation générale à temps partiel dans les statistiques de la D.G.E.A., mais qui, selon nos informations, sont à pratiquement parler des cours socio-culturels. D'ailleurs, dans le rapport budgétaire, ils sont classés en formation socio-culturelle.

---

1) Voir 1979-80 Rapport du système de contrôle budgétaire, op. cit., p. 6.

2) C.S.F., L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, op. cit., p. 21.

Dégageons ici les principales observations sur les inscriptions à chacun de ces types de cours <sup>1)</sup>.

Dans les cours financés d'abord, quatre cours rencontrent plus de 10 000 inscriptions. Ce sont: couture et habillement I, II, bricolage pratique et initiation aux arts plastiques I. Certains cours sont offerts relativement à la condition féminine: "Les femmes et la société", "Formation sociale féminine", "La québécoise d'aujourd'hui" mais ces trois cours ne totalisent que 2 538 (1,5%) inscriptions. On a pu avoir de la D.G.E.A. les inscriptions pour l'année 1979-80, et les cours reliés à la condition féminine regroupent maintenant 2,1% des inscriptions alors que la proportion en 1976-77 était de 1,5%. Pourtant, d'après un rapport du Service des programmes et examens <sup>2)</sup>, beaucoup de commissions scolaires diffusent maintenant ces cours et les orientations sont variées: femmes et engagement social, femmes et travail, femmes et orientation, réflexions sur la condition féminine, les femmes, les lois, leurs droits, femmes, croissance personnelle et réalisation de soi, femmes et maternité. Comment se fait-il alors que la croissance du nombre d'inscriptions à ces cours soit aussi lente puisque, dans une certaine mesure, le nombre d'heures offertes s'ajuste à la demande?

Cela peut dépendre de plusieurs facteurs. Nombre de cours offerts se rattachent à la vie familiale (alimentation, couture, psychologie de l'enfant...) et sont ainsi reliés aux valeurs féminines traditionnelles. Il est sûrement plus facile de s'y intéresser, étant donné le peu de support social pour les femmes qui

---

1) D.G.E.A., Statistiques de l'éducation des adultes 1976-1977, op. cit., tableaux XLVII (pp. 116-118), VIII (pp. 14-17), XIX (pp. 48-52).

2) Voir Carpentier Renée, La condition féminine et l'éducation populaire dans les commissions scolaires (répertoire d'activités et outils), Service des programmes et examens, Direction générale de l'éducation des adultes.

veulent s'écarter des rôles traditionnels et réfléchir sur une analyse de la condition féminine vue comme problématique. Que l'on pense aux résistances du conjoint, aux nouvelles exigences que cela peut entraîner pour les autres membres de la famille,... De plus, il est fort probable que volontairement ou non, les services d'éducation des adultes privilégient les cours plus traditionnels, car les professeurs sont sûrement plus faciles à recruter en couture, tricot, cuisine... qu'en "condition féminine". Enfin une conscientisation plus poussée des femmes entraîne à coup sûr des bouleversements sociaux (égalité d'opportunité au travail, salaires équitables, exigences pour une formation scolaire non sexiste...) que la société actuelle appréhende et essaie de limiter en protégeant fortement les valeurs traditionnelles.

D'autre part, les femmes savent très bien qu'elles doivent encore assumer la majeure partie des tâches domestiques et familiales. Il n'est pas surprenant qu'elles veulent s'y perfectionner et ainsi contribuer à équilibrer le budget familial. Toutefois, il faut mentionner que ces cours ne fournissent qu'une attestation d'études qui n'a aucune valeur de crédit, bien que certains cours semblent très près de ceux offerts en formation scolaire<sup>1)</sup>. Il faudrait sûrement que les 30 ou 40 heures passées à ces cours puissent être reconnues dans une optique d'expérience pertinente à un éventuel emploi.

Pour ce qui est des cours auto-financés, ce qui surprend d'abord c'est que le contenu ne diffère pas vraiment de ceux financés par le MEQ. Les cours les plus recherchés sont conditionnement physique,

---

1) Cette appellation fait référence aux cours offerts dans le système scolaire régulier.

arts domestiques (tricot, alimentation, couture) et la danse. Cela signifie à tout le moins que les budgets offerts en formation socio-culturelle sont insuffisants puisque certaines personnes doivent payer pour avoir à peu près les mêmes cours alors que d'autres les ont gratuitement. Nous reviendrons cependant plus loin sur ce point lorsque nous traiterons du financement. Les mêmes remarques que celles apportées sur les cours financés peuvent donc être reprises pour les cours auto-financés car les contenus diffèrent peu. Ajoutons cependant que le problème de la reconnaissance des cours se pose ici avec plus d'acuité car on remarque que le nombre d'inscriptions se rapportent à des cours qui pourraient être offerts en formation scolaire traditionnelle (cours de langue, de mathématiques, de sténographie ou dactylographie).

Enfin, les cours offerts en formation générale à temps partiel sont crédités pour leur part (1 crédit pour 15 heures d'enseignement), mais si nous les mentionnons ici, c'est que sur les 100 614 inscriptions de l'année 1976-77, 42% concernaient des cours d'anglais ou français comme langue seconde (26,3% anglais, langue seconde et 15,2% français, langue seconde). Aux niveaux pré-secondaire, sec. I, sec. II et sec. III, la fraction des cours de langue sur le total des cours offerts est très élevée et diminue quelque peu en sec. IV et sec. V. Il semble donc que le volet actuel de l'éducation des adultes en formation générale à temps partiel, en privilégiant fortement les cours de langues, ne s'écarte pas vraiment de la dimension socio-culturelle en ce sens que la formation offerte présente un complément culturel qui n'est pas spécifiquement orienté vers un travail rémunéré. Toutefois, les cours qui y sont pris sont crédités alors que dans la formation socio-culturelle financée ou auto-financée, ils ne le sont pas, bien que très souvent, ils soient semblables.

## 2- Les clientèles

Les données touchant les clientèles concernent les inscriptions par type de formation et le nombre d'inscriptions diffère donc de celui mentionné en examinant les contenus de cours puisqu'alors on se réfère aux inscriptions par matière alors que maintenant il s'agit des individus inscrits à tel ou tel type de formation<sup>1)</sup>. Attardons nous donc aux clientèles des trois types de formation mentionnés ci-dessus<sup>2)</sup>.

En formation socio-culturelle financée, on trouvait en 1976-77, 99 171 inscriptions d'individus dont 84,7% de femmes. Il n'est donc pas étonnant que les contenus de cours proposés soient si reliés aux préoccupations traditionnellement féminines. Chez les inscrits, 67% des gens étaient mariés, 29% célibataires, 3% dans d'autres situations alors que 1% des gens n'avaient pas précisé leur situation de famille. L'âge moyen était de 34,19 ans et la durée moyenne de la scolarité était de 10,5 ans. Avec une telle clientèle, soit surtout des femmes en âge d'avoir déjà des enfants mais aussi en âge de repenser leur orientation, le contenu des cours examiné ci-dessus nous apparaît encore plus problématique: en quoi des cours de couture ou d'initiation aux arts plastiques peuvent-ils aider les femmes à découvrir les horizons qui pourront les conduire à plus d'autonomie, personnelle ou financière? De plus, étant donné la faible scolarité des inscrites, ne vaudrait-il pas mieux, par le biais de cours socio-culturels, les amener à scruter davantage la réalité sociale pour qu'elles puissent s'orienter vers des préoccupations plus formatrices? Enfin, il semble qu'aucun service ne soit prévu pour cette clientèle: garderies, service d'orientation<sup>3)</sup>, transport...

1) Pour plus de détails sur ces nuances, voir Statistiques de l'éducation des adultes 1976-77, op. cit., pp. 121-122.

2) Ibid, tableaux LVI (p. 137), LXVII (p. 149), LXXVIII (p. 156) et page 167 pour la scolarité moyenne.

3) Nous verrons plus loin qu'on commence à s'y intéresser dans les S.E.A.P.A.C.

Si l'on s'attarde maintenant à la clientèle des cours auto-financés, on constate d'abord que 23 289 étudiants se sont inscrits malgré qu'ils aient à subventionner leur formation. C'est pratiquement le quart du nombre d'élèves inscrits en formation socio-culturelle financée, ce qui dénote, comme nous l'avons déjà souligné, l'insuffisance des budgets. Quant aux autres variables, peu de différences sont à signaler comparativement à la clientèle des cours financés: une majorité de femmes (78,5%), pratiquement la même distribution selon la situation de famille, un âge moyen de 33,96 ans et une scolarité moyenne de 11 ans. Le seul point où les inscrits se distinguent, c'est qu'on trouve plus d'anglophones dans les cours auto-financés: 10,2% comparativement à 4,5% dans les cours subventionnés.

Terminons l'examen des clientèles avec quelques mots sur les étudiants de la formation générale à temps partiel. On trouvait, en 1976-77, 62 416 inscrits dans ce type de formation, avec toujours une majorité de femmes (59,3%) mais elle est inférieure à celle observée dans les autres types de cours. Rappelons que ces cours consistent surtout en des cours de langues (français ou anglais langue seconde) mais que dans la formation générale à temps partiel, les cours sont crédités: plus de reconnaissance donc, mais moins de femmes... L'âge moyen est sensiblement le même (33 ans) de même que la scolarité (10,4 ans en moyenne) mais on trouve un peu plus de célibataires (37,2% contre 29% en socio-culturel financé ou auto-financé). Autre fait à signaler: 13,8% des inscrits sont de langue maternelle autre que française ou anglaise alors que cette fraction n'était que 2 ou 3% en socio-culturel financé ou auto-financé. C'est probablement ce qui explique la grande popularité des cours d'anglais ou de français langue seconde, mais on ne dispose pas des données recoupées pour vérifier cette assertion.

### 3- Les budgets

Les engagements totaux de la D.G.E.A. en 1979-80 pour ce qui est des programmes de formation totalisaient 77 167 743\$<sup>1)</sup>. On ne peut mettre ce montant en rapport avec les dépenses de formation dans les autres secteurs d'enseignement pour l'année 1979-80 puisqu'on ne dispose pas de ces informations. Cependant le graphique no I illustre la part des dépenses du ministère de l'Éducation selon les secteurs de dépenses en 1978-79 et on constate très vite que la formation générale et socio-culturelle des adultes ne prend qu'une très mince part du budget.

Sur ce budget total de 77 167 743 \$, 8 450 206\$ (11%) vont aux cours socio-culturels financés et 7 149 240\$ (9,3%) sont octroyés pour les cours de formation générale à temps partiel. Ce qui fait donc une somme de 15,6 millions pour 80 commissions scolaires et une population adulte (15 ans et plus) de 4,7 millions d'après le recensement de 1976. Nous croyons inutile d'insister sur la disproportion flagrante entre les montants octroyés et la population cible mais nous tenons tout de même à rappeler que la clientèle actuelle et vraisemblablement à venir est en majorité féminine et que selon nous, ceci n'est pas sans rapport avec le peu de fonds octroyés dans le domaine socio-culturel.

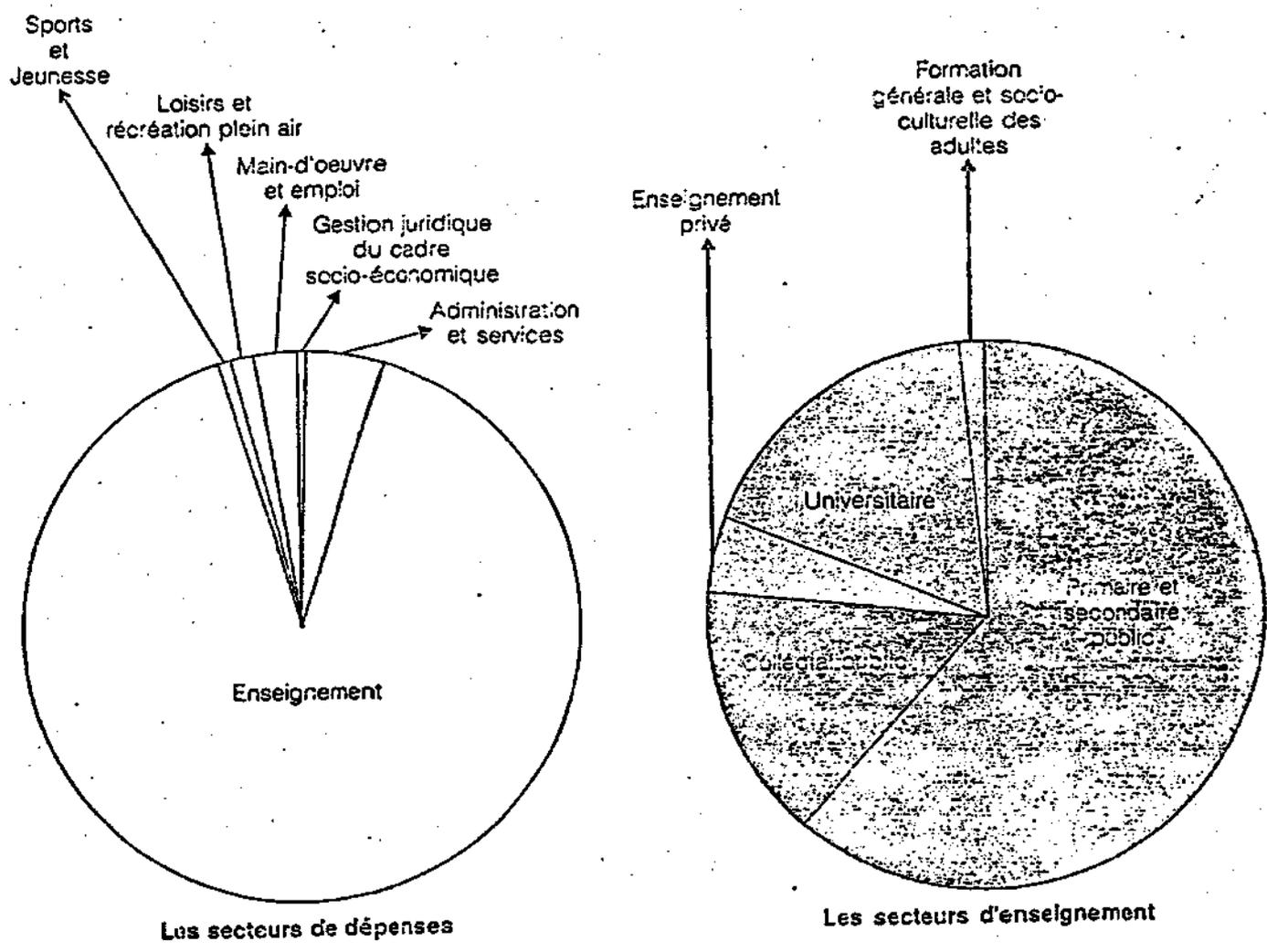
### 4- Les principaux problèmes

Faute de temps, nous ne pouvons pousser plus loin notre analyse pour voir si, dans certaines régions, les phénomènes constatés ici seraient

---

1) Voir 1979-80, Rapport du système de contrôle budgétaire, op. cit., p. 6. (cette somme concerne les activités de formation uniquement: allocations, salaires des professeurs...).

Graphique 1  
Budget du ministère de l'Éducation, selon les secteurs de dépenses, pour l'année 1978-1979



Source: Tableau 16.

Tiré de: L'éducation au Québec. Statistiques de l'éducation 1978-79,  
extrait du Rapport annuel des activités du MEQ en 1978-79,  
Service général des communications, MEQ, 1979.

plus graves où si d'autres phénomènes qui échapperaient à l'examen au niveau provincial seraient à signaler. Toutefois, nous pourrions rassembler ici nos principales observations:

- 1<sup>o</sup> les budgets octroyés sont risibles,
- 2<sup>o</sup> certains cours sont financés et d'autres auto-financés sans distinction réelle du contenu,
- 3<sup>o</sup> les cours financés doivent se conformer à des thèmes de rencontre proposés par le MEQ, thèmes dont les préoccupations sont très près des activités traditionnelles des femmes (couture et habillement, initiation aux arts plastiques, bricolage),
- 4<sup>o</sup> certains cours de sensibilisation à la condition féminine sont mis sur pied mais ne rencontrent pas une très forte adhésion,
- 5<sup>o</sup> en formation socio-culturelle financée ou auto-financée, des attestations d'études peuvent être remises alors qu'en formation générale à temps partiel, des crédits sont accordés: on trouve en proportion moins de femmes où l'on octroie des crédits et en formation socio-culturelle (financée ou non) beaucoup de cours s'apparentent à ceux reconnus par le système scolaire sans qu'ils soient sanctionnés,
- 6<sup>o</sup> les femmes sont la clientèle majoritaire qu'on tente encore une fois d'occuper sans rencontrer nécessairement ses exigences propres et l'approche est beaucoup plus loisir/passe-temps que vraiment formatrice,
- 7<sup>o</sup> ces cours sont généralement le soir et on n'exige aucun service de la part des établissements (garderies, orientation...).

Voyons maintenant ce qu'il en est de la formation socio-culturelle un peu moins "organisée", c'est-à-dire celle des organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.E.P.) et celle des services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire (S.E.A.P.A.C.).

## C - Les O.V.E.P.

Les objectifs des programmes des organismes volontaires d'éducation populaire sont de favoriser, chez les individus, des apprentissages qui les rendront plus utiles à la société à travers une formation appropriée. On privilégie ainsi une approche collective et on vise une meilleure intégration sociale des participants. Ces objectifs nous semblent très valables dans une perspective féministe car les besoins de formation proviennent du milieu et tentent de se solutionner en groupe. Toutefois, dans les priorités du programme, on veut favoriser la formation de personnes-ressources qui pourront par la suite travailler bénévolement au service des membres. Cette insistance sur le bénévolat nous apparaît problématique car il est facile de constater dans la société que l'action bénévole est surtout "une affaire de femmes". De plus, il est très difficile de faire reconnaître comme expérience pertinente à des études ou à un travail rémunéré le fait d'avoir exercé certaines activités formatrices, mais qui n'étaient reconnues ni sous forme de "crédits scolaires", ni sous celle de "crédits pécuniaires". Ainsi le bénévolat préconisé peut s'avérer un piège; nous reviendrons plus à fond sur cette question en traitant plus loin de la reconnaissance de la formation non traditionnelle. Examinons pour l'instant les clientèles, les cours subventionnés de même que les budgets pour la période 1980-81<sup>1)</sup>.

### 1- Les clientèles

Ce programme d'aide s'adresse à des groupes et c'est d'eux que partent les demandes. Nous ne sommes donc pas en mesure de détailler les clientèles au niveau individuel (répartition selon le sexe

---

1) Voir Programme d'aide pour les organismes volontaires d'éducation populaire 1980-1981, Direction de la formation générale et socio-culturelle, D.G.E.A., M.E.Q., 1980-09-24 (document interne à la D.G.E.A.).

des participants, la région où ils résident, leur âge...), car les informations dont nous disposons concernent uniquement les groupes.

## 2- Les programmes de formation

Précisons au départ qu'en 1980-81, le MEQ avait donné 3 priorités ministérielles dans l'octroi de subventions, soit l'amélioration de la situation de la femme en milieu économiquement faible, l'alphabétisation des adultes et le développement de l'éducation coopérative. Aussi, les programmes de formation retenus pour subvention reflètent ces priorités mais selon nos informations, c'était la première année où l'on établissait des priorités et il ne semble pas qu'on veuille garder cette pratique.

Cinq cent soixante-quinze (575) demandes de projets ont été acheminées au M.E.Q. pour l'année 1980-81 et 514 projets ont été acceptés <sup>1)</sup>. Parmi les projets demandés, 79 provenaient de groupes de femmes <sup>2)</sup> et seulement 4 de ces projets furent refusés.

Les thèmes de formation touchaient d'abord des regroupements de femmes sans but explicitement mentionné (une vingtaine de projets), puis de la formation de personnel de garderies (17 projets), de la formation en santé (12 projets), une douzaine d'autres projets étaient reliés à une réorientation des femmes visant plus ou moins directement le travail (les immigrantes, le personnel domestique, Nouveau départ...) et enfin quelques projets concernaient les femmes chefs de familles monoparentales.

1) Voir cependant plus loin les sommes octroyées par rapport aux sommes demandées.

2) Nous entendons ici les groupes identifiés où les requérants étaient des femmes et où les intérêts étaient reliés à la condition féminine.

Ainsi, la formation élaborée par les participantes provenait de leurs besoins propres et, comme ce sont elles qui s'organisent pour y répondre, ce type de formation nous semble très approprié pour une population adulte. Toutefois, la reconnaissance officielle de cette approche pédagogique est assez faible puisqu'il n'existe aucun système de crédit ou de sanction rattaché à ce type de formation. Notre but n'est pas de rechercher à tout prix une sanction formelle mais de reconnaître et faire reconnaître la formation populaire comme une réponse très valable à des besoins de formation identifiés par les adultes eux-mêmes. A nos yeux, toute prise en charge des individus par eux-mêmes constitue en soi un élément formateur.

### 3- Les budgets

Le problème majeur, qui apparaît à l'examen des organismes volontaires d'éducation populaire, est sans aucun doute leur budget de fonctionnement. En 1980-81, la demande financière fut de 13 170 067\$ et le budget disponible était de 3 025 000\$. On n'a donc pu satisfaire que 23% des demandes financières et ce sont les projets à caractère régional ou provincial qui ont le plus souffert des restrictions budgétaires. Les projets de groupes de femmes ont reçu pour leur part 28% des sommes qu'ils avaient demandées, ce qui est supérieur à l'ensemble (23%) et la fraction du budget accordée aux groupes de femmes (19,7%) fut supérieure à celle des deux années précédentes où ils avaient reçu 14% (1978-79) et 11,8% (1979-80) des budgets accordés. Rappelons cependant que cette année (1980-81), les femmes des milieux économiquement faibles étaient une priorité.

Ce maigre financement soulève quant à nous des problèmes fondamentaux. D'une part, de par son orientation même, i.e former des gens pour oeuvrer dans le milieu, le programme d'aide aux O.V.E.P. devrait

voir augmenter son budget très rapidement puisqu'il est fort probable que les gens ainsi formés voudront en former d'autres et que l'approche bénévole ne peut complètement les satisfaire. Toutefois, le budget croît lentement<sup>1)</sup>, ce qui témoigne selon nous d'un manque de volonté réelle pour encourager et reconnaître ce type de formation. D'autre part, le fait que les groupes ne reçoivent qu'une faible partie des sommes demandées les amène à restreindre leurs activités, et peut-être à un point où ils ne pourront même plus fonctionner. On peut s'interroger, à savoir pourquoi la demande venant de groupes populaires est si forte alors qu'un réseau officiel (cours aux adultes par les institutions) est en place. L'éducation des adultes offerte par le réseau (commissions scolaires, cégep) est-elle si différente des intérêts des gens qu'on devrait totalement la repenser et réaffecter les budgets qui lui sont consacrés?

Le dernier point qu'on désire souligner ici concerne la réappropriation, par le réseau, d'initiatives de groupes populaires. L'exemple du programme Nouveau Départ<sup>2)</sup>, tout en n'étant pas le seul, est tout de même très frappant à cet égard.

Nouveau Départ a été mis sur pied grâce, entre autres, à des subventions venant des O.V.E.P. Comme il répond à des besoins réels d'une certaine clientèle féminine, ce programme a vite pris de l'ampleur.

---

1) 2 091 771\$ accordés en 1978-79 alors que les demandes étaient de 7 248 941 \$; 2 862 580 \$ accordés en 1979-80 alors que les demandes atteignaient 8 331 238 \$.

2) Programme d'orientation pour la femme de 35 à 55 ans.

On compte maintenant 29 centres où se donne le programme et 3 411 femmes ont jusqu'à maintenant bénéficié de cette formation. Toutefois, en 1980-81, Nouveau Départ avait demandé un financement de 499 432\$ par les O.V.E.P. et n'a obtenu que 9,5% de sa demande (47 370\$). Outre le problème de fonctionnement que le budget accordé ne manquera pas d'occasionner, cette mince subvention n'est pas sans rapport, selon des informations prises auprès des coordonnatrices du programme, avec le développement dans le réseau de programmes similaires qui ne sont toutefois pas organisés par les femmes elles-mêmes et qui, comme on l'a vu précédemment, rencontrent moins d'adhésion chez les femmes. Il s'avère donc aberrant et même inutile que des initiatives populaires soient ainsi récupérées par le réseau et il est essentiel que ces actions soient inventoriées et dénoncées.

#### 4- Les principaux problèmes

Les programmes d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire offrent incontestablement un soutien à une forme d'éducation désirée par les femmes et des plus positives si l'on en juge par leur succès à aller chercher des clientèles, à les accueillir, à les motiver à travers la prise en charge. C'est peut-être là un des modèles les plus intéressants du système éducatif. Néanmoins, l'évaluation des modalités des programmes reste à faire. Rappelons ici certains aspects qui affaiblissent la portée de l'action gouvernementale en ce domaine:

- 1° on privilégie le bénévolat à la fois dans l'orientation même du programme et aussi par le fait d'accorder des subventions bien en-dessous des demandes: le bénévolat n'est pas en soi condamnable mais comme il est très souvent une "histoire de femmes" et qu'il est peu reconnu comme élément formateur, il peut s'avérer un piège.

- 2° l'absence de reconnaissance formelle de la formation dans les O.V.E.P. n'est pas sans nuire aux participants lorsqu'ils veulent faire reconnaître la formation qu'ils y ont acquise,
- 3° la disproportion énorme entre les sommes demandées et accordées témoignent aussi du peu d'intérêt du MEQ vis-à-vis le type de formation acquise dans les O.V.E.P. et les faibles budgets accordés peuvent entraver grandement le fonctionnement des O.V.E.P.,
- 4° on constate une forte demande des milieux alors qu'un réseau officiel d'éducation des adultes existe. Le réseau officiel manque-t-il à répondre aux besoins des gens et ne faudrait-il pas privilégier davantage l'auto-formation chez les adultes?
- 5° certaines initiatives des groupes populaires sont récupérées par le réseau officiel mais il ne semble pas que la préoccupation institutionnelle réponde de façon satisfaisante aux exigences de la population adulte.

#### D - Les SEAPAC

Les services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire étaient, jusqu'en 1979-80, offerts à la population adulte des territoires des commissions scolaires pour rendre plus satisfaisantes les étapes du processus éducatif des personnes ou groupes impliqués. Toutefois, une réflexion amorcée depuis 1976 dans le secteur SEAPAC de la D.G.E.A. a entraîné une reconsidération de la formule afin d'élargir la clientèle, puisque celle qui consultait provenait surtout de la formation professionnelle, et de rendre les services plus accessibles à des groupes. L'expérience positive d'une nouvelle formule dans cinq commissions scolaires a ainsi conduit à scinder en deux volets assez distincts les anciens SEAPAC: on a maintenant, d'une part, l'accueil et la référence et, d'autre part, l'animation communautaire.

Tout en disant quelques mots des services d'accueil et référence, nous insisterons surtout ici sur les services d'animation communautaire puisque ce sont eux qui sont reliés à la formation socio-culturelle.

### 1- Les clientèles

On peut avoir certaines données sur les clients -individus ou clients-groupes des services d'accueil et référence expérimentés dans les cinq commissions scolaires<sup>1)</sup> qui ont tenté l'expérience, mais comme on nous le précise dans ce volume,

"l'ensemble des données recueillies et traitées dans cette analyse ne peuvent être vues comme statistiquement représentatives de l'ensemble des actes d'accueil qui ont été réalisés dans chacune des commissions scolaires; il faut plutôt les considérer comme des tendances. Cela est dû principalement à un biais qui s'est établi au niveau non pas de l'instrument même (la fiche signalitique) mais de son utilisation dans la cueillette des données: la faible ou la non-participation systématique de certaines catégories de personnel membres du SEA qui ont fait des accueils de clients, mais qui ne se sont pas astreints à compléter les fiches signalitiques. Cela a eu pour effet d'exclure du portrait de la situation certains types particuliers de clients et de problèmes qui ont été traités en accueil et référence".<sup>2)</sup>

---

1) Voir Béland Pierre, Les données de la fiche signalitique expérimentée en accueil et référence, D.G.E.A., M.E.Q., août 1980.

2) Ibid., p. 89.

Comme les données sont donc peu significatives et très parcellaires puisqu'elles ne sont tirées que de cinq commissions scolaires, nous n'en ferons pas état ici, d'autant plus qu'elles ne concernent pas à strictement parler la formation socio-culturelle. Remarquons cependant qu'en 1979-80, on a décidé d'étendre ces services à toutes les commissions scolaires régionales ou intégrées sans insister sur la nécessité d'obtenir de meilleures données sur les clients. Il nous semble qu'il sera difficile d'évaluer la performance de la nouvelle approche si on ne connaît pas la clientèle qu'elle atteint, de même que sa perception de la qualité des services offerts.

Pour ce qui est cette fois du portrait statistique des fiches d'animation communautaire et de support à l'action communautaire<sup>1)</sup>, nous disposons de la répartition par sexe des membres des groupes supportés par l'animation communautaire (60% de femmes pour 23 229 membres) de même que celle des participants actifs aux activités des groupes supportés par l'animation communautaire (63,1% de femmes sur 5 225 participants actifs). Nous remarquons ainsi que la participation active est un peu plus le fait de femmes que celui des hommes. Voyons maintenant la clientèle à travers le contenu des activités d'animation communautaire.

## 2- Le contenu des activités

Nous négligeons ici de considérer les activités en accueil et référence vu l'absence de données qui porteraient sur un échantillon représentatif des commissions scolaires. Nous voulons toutefois

---

1) Voir Portrait statistique des fiches d'animation communautaire et de support à l'action communautaire dans les commissions scolaires pour l'année 1979-80, Direction de la formation générale et socio-culturelle, DGEA, septembre 1980.

souligner les commentaires que nous ont communiqués nombre de femmes quant au peu de soutien qu'elles obtiennent des institutions (commissions scolaires, cegeps, universités) lorsqu'elles s'inscrivent à l'éducation des adultes. Les services d'accueil semblent particulièrement déficients à favoriser la réinsertion et la persistance de gens qui ont été éloignés des études et/ou du travail pendant un certain temps.

En animation communautaire, les données portent sur 483 groupes répertoriés dans 48 des commissions scolaires sur les 79 qui ont maintenant un budget pour mettre en place des activités d'animation. Le tableau 17 nous donne la répartition, par types de clientèle, du nombre de personnes membres des groupes supportés par l'animation communautaire pour les années 1978-79 et 1979-80. On constate que pour les deux années, c'est la condition féminine qui fut l'activité la plus populaire car c'est là où l'on rencontre le plus de membres de groupes supportés par l'animation communautaire (18,6% en 1978-79 et 16,3% en 1979-80). Ajoutons aussi que si l'on considère cette fois le nombre de groupes en opération (tableau 18), c'est aussi la condition féminine qui arrive en première place avec 52 groupes sur 417 en 1978-79 et 61 sur 483 en 1979-80.

Tableau 17: Répartition par types de clientèle du nombre de personnes membres des groupes supportés par l'animation communautaire:

Types de clientèle	N		%	
	78/79	79/80	78/79	79/80
1. Mono-parentaux	1 377	333	6,8	1,43
2. Personnes âgées	3 039	1 579	15,0	6,8
3. Habitation-logement	77	1 510	0,3	6,5
4. Condition féminine	3 779	3 781	18,6	16,28
5. Comités d'école	1 271	1 234	6,2	5,31
6. Garderies	429	470	2,1	2,02
7. Famille	1 293	320	6,3	1,38
8. Economie et travail	921	1 141	4,5	4,91
9. Action culturelle et loisirs	967	1 343	4,8	5,78
10. Handicapés	612	1 068	3,0	4,6
11. Consommateurs	894	1 563	4,4	6,73
12. Comités de citoyens et environnement	1 952	3 636	9,6	15,66
13. Tables rondes de groupes populaires, regroupements d'intervenants et tables de concertation	283	867	1,4	3,73
14. Agriculteurs	700	430	3,4	1,85
15. Média communautaires	272	1 531	1,3	6,59
16. Bénévoles	138	400	0,7	1,72
17. Assistés sociaux	115	4	0,6	0,02
18. Analphabètes	-	239	-	1,03
19. Détenus, ex-détenus, délinquants	30	27	0,1	0,12
20. Communautés ethniques	-	95	-	0,41
21. Alcooliques	547	96	2,7	0,41
22. Mouvements religieux	102	482	0,5	2,07
23. Les jeunes	105	260	0,5	1,12
24. Santé communautaire	727	350	3,6	1,50
25. Comités d'éducation des adultes	438	183	2,2	,79
26. Divers	288	287	1,4	1,24
<u>TOTAL</u>	20 356	23 229	100,0	100,00

Source: Portrait statistique des fiches d'animation communautaire et de support à l'action communautaire dans les commissions scolaires pour l'année 1979-80, Direction de la formation générale et sociale ultérieure, D.G.E.A., Septembre 1980, Tableau 1.6.

Tableau 18: Répartition de l'ensemble des groupes (supportés par l'action communautaire) par types de clientèle:

Types de clientèle	TOTAL		TOTAL CUMULE	
	78/79	79/80	78/79	79/80
1. Mono-parentaux	17	10	17	10
2. Personnes âgées	23	19	40	29
3. Habitation-logement	9	29	49	58
4. Condition féminine	52	61	101	119
5. Comités d'école	20	32	121	151
6. Garderies	17	17	138	168
7. Famille	10	9	148	177
8. Economie et travail	27	35	175	212
9. Action culturelle et loisirs	25	52	200	264
10. Handicapés	14	30	214	294
11. Consommateurs	19	24	233	318
12. Comités de citoyens et environnement	34	39	267	357
13. Tables rondes de groupes populaires, regroupements d'intervenants et tables de concertation	11	27	278	384
14. Agriculteurs	7	8	285	392
15. Média communautaires	5	13	290	405
16. Bénévoles	5	19	295	424
17. Assistés sociaux	3	1	298	425
18. Analphabètes	3	6	301	431
19. Détenus, ex-détenus et délinquants	4	3	305	434
20. Communautés ethniques	2	6	307	440
21. Alcooliques	3	4	310	444
22. Mouvements religieux	6	8	316	452

Sources: Portrait statistique des fiches d'animation communautaire et de support à l'action communautaire dans les commissions scolaires pour l'année 1979-80, Direction la formation générale et socio-culturelle, D.G.E.A., Septembre 1980, Tableau 1.5.

Ces constatations nous renvoient à certains commentaires antérieurs qui prennent ainsi plus d'importance: comment se fait-il que des cours plus structurés relativement à la condition féminine, qui sont développés dans la formation socio-culturelle du MEQ, rencontrent si peu d'adhésion alors qu'un nombre impressionnant de personnes mettent sur pied des programmes plus appropriés à leurs besoins dans un réseau moins formel (O.V.E.P. ou animation communautaire)? Car, précisons ici que l'animation communautaire consiste essentiellement à engager un(e) animateur(trice) qui devra organiser des activités en rapport avec les besoins des populations adultes des territoires de commissions scolaires.

Soixante et un groupes travaillant sur la condition féminine ont donc été répertoriés en 1979-80 et les problèmes soulevés dans ces groupes étaient l'orientation, l'idéologie, la dépendance financière, l'absence d'organisation ou de coordination minimale; les solutions apportées ont été l'organisation et/ou la mise sur pied d'activités éducatives, sociales ou de loisir. On trouvait des groupes de ce genre dans 25 commissions scolaires sur les 49 où l'information a été recueillie et seules les régions du Bas St-Laurent-Gaspésie et de l'Estrie, outre l'Outaouais qui n'a pas transmis ses données, n'avaient pas de groupes de condition féminine dans les activités communautaires de leurs commissions scolaires.

Comme on peut s'y attendre, 99,9% des participants actifs des groupes de condition féminine étaient des femmes et elles étaient aussi nombreuses à participer activement dans les groupes portant sur le bénévolat (81,7%), les jeunes (81,5%), les comités d'éducation des adultes (96%), les mono-parentaux (78%), les comités d'écoles (75,5%), les garderies (75%) et la famille (75%), donc des activités qui concernent de très près le rôle qu'on attend d'elles dans la société.

Toutefois ce qui ressort de l'intérêt des femmes dans les activités d'animation communautaire, c'est davantage leur volonté de se regrouper et de s'organiser pour étudier et réviser leur situation de femme, ce que ne semble pas permettre autant les cours plus structurés offerts en formation socio-culturelle.

### 3- Les budgets<sup>1)</sup>

En 1979-80, 2 470 185\$ ont été engagés pour les services d'accueil et référence et 1 771 239\$ (ou 2,3% du budget total de 77 167 743 engagé pour la formation) ont été octroyés par le MEQ pour l'animation communautaire. Précisons que l'essentiel du budget d'animation communautaire consiste en l'engagement d'un(e) animateur(trice) au salaire de 23 775\$ dans chacune des 79 commissions scolaires régionales ou intégrées du réseau. Les membres ou les participants actifs n'ont donc aucun montant pour couvrir les frais que peuvent occasionner les activités communautaires (matériel, transports, frais de garde). Ils s'en remettent au bon vouloir des commissions scolaires qui pourront subventionner, à leur gré, certaines activités qui exigeraient des frais d'opération. L'animation communautaire entraîne donc, tout comme la formation dans les O.V.E.P., une bonne part du bénévolat et comme toujours, la participation féminine n'est pas étrangère à ce phénomène. De plus, il n'existe pas ici non plus de mécanisme de reconnaissance de la formation acquise dans les groupes d'animation communautaire.

---

1) Source 1979-80. Rapport du système de contrôle budgétaire.  
op. cit., p. 6.

#### 4- Les principaux problèmes

Voici, en résumé, les problèmes entrevus dans l'examen de la nouvelle formule mise sur pied par les SEAPAC.

- 1<sup>o</sup> instauration d'une nouvelle approche en accueil et référence de la population adulte mais absence de mécanisme généralisé et commun de cueillette d'informations sur la clientèle concernée et son appréciation; d'ailleurs la clientèle féminine actuelle dénonce le manque de soutien dans les services d'accueil des institutions,
- 2<sup>o</sup> en animation communautaire, on dispose de statistiques sur les membres et participants actifs selon le sexe mais les données ne concernent que 48 commissions scolaires sur 79; celles-ci semblent donc très libres de recueillir les données, ce qui est dommage si l'on veut étudier à fond les intérêts des groupes qui s'y forment. De plus, on signale dans le rapport que le traitement des fiches se fait à la main, ce qui doit être fastidieux,
- 3<sup>o</sup> la condition féminine est un thème très populaire car c'est celui qui regroupe le plus de membres et où on dénombre le plus de groupes intéressés par l'animation communautaire. Ce phénomène, associé à la popularité aussi du même thème dans les O.V.E.P., semble remettre en question le fait qu'on tente de mettre sur pied sans succès des groupes plus formels de condition féminine dans les cours de formation socio-culturelle. La population adulte semble donc privilégier dans ce domaine une démarche qui porte sur les besoins spécifiques des groupes.

- 4° encore une fois, le financement de tels groupes de formation, i.e. groupes moins formels ayant une approche d'auto-formation, est assez problématique (nécessité de bénévolat) et la reconnaissance de la formation qui y est acquise ne semble pas préoccuper les instances éducatrices,
- 5° il n'est jamais non plus question des services connexes, autres que ceux, critiqués, d'orientation en accueil et référence (services de garde, transports, rencontres avec étudiants de formation générale ou professionnelle),
- 6° on dispose de peu d'informations sur le personnel qui travaille en animation communautaire (sexe, formation, orientations...); c'est aussi le cas pour tous les agents oeuvrant en éducation des adultes,
- 7° les commissions scolaires disposent d'une très grande marge de manoeuvre dans l'offre de tous ces services et la population adulte de leur territoire n'est pas toujours au fait de la possibilité d'obtenir ces services.

#### E - Conclusion sur la formation socio-culturelle

Quoique nous ne disposions pas toujours de données complètes, nous avons pu constater que la grande majorité de la clientèle actuelle des cours de formation socio-culturelle est une clientèle féminine. On lui offre une panoplie de cours, qui, en très grande partie, recourent ses occupations dans la famille. Ces cours se présentent, la

plupart du temps, sous une forme d'initiation où les femmes ne peuvent pas vraiment progresser dans un apprentissage pouvant éventuellement les conduire à une relative autonomie financière ou les aider dans leur développement personnel par l'acquisition de connaissances techniques assez poussées. De plus, sauf dans les O.V.E.P. et les activités communautaires des SEAPAC, l'organisation des cours vient de l'extérieur et le rôle des femmes pour promouvoir tel ou tel cours est assez mince.

Les budgets qui proviennent des fonds publics (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ministère de l'Education) ne totalisent que des sommes très modestes et on doit ainsi faire appel à beaucoup de bénévolat et dévouement, caractéristique féminine par excellence et qui rencontre difficilement une reconnaissance quelle qu'elle soit par rapport à un retour aux études ou à un accès au marché du travail. D'ailleurs, la non-reconnaissance officielle semble le lot de tous les cours de formation socio-culturelle, à l'exception des cours de formation générale à temps partiel que l'on a exceptionnellement examinés ici sur leur contenu. Les faibles budgets entraînent aussi qu'une partie de la clientèle doive financer ses cours et qu'aucune mesure ne soit préconisée ou exigée en relation avec le fait que la plupart des cours se donnent le soir (transports, garde d'enfants).

Toutes ces observations nous amènent à douter fortement d'un intérêt réel à reconnaître la formation socio-culturelle comme importante dans le développement d'individus et comme source d'engagement social. Les cours actuels nous apparaissent très peu reconnus, qu'ils soient offerts dans le réseau ou dans les O.V.E.P. ou activités communautaires. Ils nous semblent aussi insatisfaisants puisqu'en même temps que le réseau des commissions scolaires diversifie sa programmation (ex. condition féminine), beaucoup de gens cherchent à obtenir leur formation dans des réseaux parallèles (O.V.E.P. et animation communautaire).

Il nous faut donc dénoncer l'orientation actuelle de ces cours comme "loisir passe-temps", occupation qui s'accorde très bien avec le rôle traditionnel des femmes dans la société, mais où les femmes n'ont pas le contrôle du contenu et n'en retirent pas une formation qui pourrait leur être utile puisque ces cours se limitent à l'aspect initiation et/ou n'entraînent pas une reconnaissance académique ou sociale. A notre avis, la formation socio-culturelle ne devrait pas être si coupée de la formation socio-économique parce qu'elle nous semble le terrain idéal pour permettre progressivement aux femmes de combler leur handicap scolaire actuel et prévisible, en s'intéressant à des domaines nouveaux ou qu'elles connaissent déjà et souhaiteraient maîtriser davantage, mais à un rythme peut-être plus lent que celui de la formation professionnelle. Et pour que cette nouvelle approche réussisse, il nous semble essentiel que les budgets augmentent considérablement, que les cours soient davantage axés sur les besoins exprimés par des groupes particuliers et que cette formation soit reconnue tant au niveau scolaire plus formel que par le marché de l'emploi.

### 3. LES RECOMMANDATIONS

L'examen des faits relatifs à la scolarité des femmes et à l'actuelle éducation des adultes au regard de la condition féminine dans notre société commande, quant à nous, une toute nouvelle approche dans l'offre de services éducatifs à la population adulte. C'est pourquoi nous mettons ici de l'avant certaines recommandations sans la réalisation desquelles une politique d'éducation des adultes serait à notre avis inefficace et par là, inutile.

La liste de ces recommandations n'est certainement pas exhaustive mais nous croyons qu'elle contient les éléments qui pourront assurer aux femmes une formation qui leur convienne et qu'elles sont en droit de réclamer.

#### 3.1 LA FORMATION DES ADULTES DOIT ETRE ASSUREE D'UNE FACON DISTINCTE ET COHERENTE SELON DEUX CHEMINEMENTS:

- UN RESEAU OFFRANT AUX ADULTES, DANS DES FORMULES ADAPTEES, TOUS LES PROGRAMMES EXISTANTS POUR LA CLIENTELE REGULIERE ET DES DEBOUCHES SUR DES CERTIFICATIONS EQUIVALENTES A CELLES OBTENUES PAR CETTE DERNIERE.
- UN RESEAU QUI FOURNISSE AUX ADULTES LES MOYENS NECESSAIRES POUR QU'ILS DEFINISSENT LEURS BESOINS EN EDUCATION ET PRENNENT EN CHARGE EUX-MEMES L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE POUR Y REpondre.

##### a) Justifications

Nous avons vu, en première partie, la grande popularité de la formation autonome, c'est-à-dire des cours que les gens organisent eux-mêmes en réponse à leurs besoins particuliers. Toutefois, un grand nombre d'adultes veulent aussi compléter leur formation dans une optique plus scolaire, soit pour améliorer leurs conditions de travail ou simplement pour être concurrentiels avec la formation acquise

par les plus jeunes; nous avons dû constater les graves lacunes de ce réseau institutionnel face à leurs besoins et à leurs aspirations propres. Nous croyons que ces deux modes de formation, dans des versions améliorées, sont à préconiser dans une perspective d'éducation pour une population adulte.

b) Conséquences ou recommandations connexes

La reconnaissance officielle de deux voies dans l'éducation des adultes (le réseau institutionnel et le réseau populaire) implique la mise sur pied de mesures énergiques quant à l'accessibilité réelle à l'un ou l'autre réseau et quant à leur qualité.

- 1° interdiction de pratiques discriminatoires à l'admission dans tout service éducatif,
- 2° assouplissement de règles d'admission des institutions pour des clientèles particulières dont l'expérience extra-scolaire serait valable<sup>1)</sup>,
- 3° implantation dans le réseau institutionnel de services d'accueil et d'orientation spécifiques pour les adultes,
- 4° révision complète de la qualité des enseignements donnés aux adultes et, au besoin, reformulation des contenus à la lumière du vécu de cette clientèle,
- 5° implantation de services de garde gratuits ou à prix modique dans tous les établissements qui reçoivent des étudiants adultes,
- 6° possibilité de suivre les mêmes cours le jour ou le soir, à temps plein ou à temps partiel,

---

1) Nous développerons davantage ce point à la troisième recommandation p. 102.

7° possibilité, pour le réseau populaire, d'utiliser les ressources humaines ou matérielles des institutions d'enseignement pour des projets autonomes et développement, par ces institutions, d'activités de support à la promotion collective. Toutefois, l'utilisation de ces recours par les adultes ne devra remettre en question ni leur initiative, ni leur autonomie.

8° les deux voies doivent être offertes et connues dans toutes les régions et on doit mettre sur pied des mécanismes adéquats par lesquels les gens pourront évaluer eux-mêmes la voie qu'ils préfèrent.

3.2 LA FORMATION DES ADULTES DOIT ABANDONNER LES CLIVAGES ACTUELS (SEPARATION DES FORMATIONS GENERALE, PROFESSIONNELLE OU SOCIO-CULTURELLE) ET TENDRE A COMPLETER LA FORMATION D'UN INDIVIDU SELON UN RYTHME QUI LUI EST PROPRE.

a) Justifications

L'examen de ce qui se passe en éducation des adultes actuellement a mis en lumière le fossé qui sépare la formation socio-économique de la formation socio-culturelle. Alors que la première est strictement orientée en fonction du marché du travail (cours offerts, candidats choisis pour obtenir les allocations), la seconde consiste essentiellement en des cours "passe-temps", où on s'initie à différentes techniques sans que jamais, cependant, cette initiation ne soit vue comme premier jalon de la maîtrise d'une technique qui pourrait être rentable éventuellement. De plus, nous avons vu que les femmes sont la clientèle fortement majoritaire en socio-culturel, alors que plus on s'approche du marché du travail (formation professionnelle à temps plein), plus le nombre de femmes diminue et plus l'argent alloué pour ce type de formation augmente...

Nous estimons que les divisions observées dans la formation des adultes correspondent à la division sexuelle des rôles dans la société: les femmes se dirigent vers les lieux de formation personnelle en rapport avec leur rôle de productrices de la vie, alors que les hommes s'intéressent à une formation professionnelle liée à leur rôle de producteurs économiques. Ce clivage nuit particulièrement aux femmes puisque, d'une part, le premier type de formation est mal reconnu et que, d'autre part, le deuxième leur est presque fermé. Pire, la société se coupe ainsi d'un renouveau dans le marché du travail qui pourrait être amené par la participation des femmes (ex: ouverture de nouveaux domaines d'emploi)

Nous estimons que les divisions actuelles de la formation nuisent aux femmes en les maintenant à l'écart du monde du travail et en leur permettant difficilement de s'intégrer d'une façon autre que dans des postes traditionnels. Les cours offerts en formation des adultes devraient donc toujours se référer à l'acquisition de connaissances précises et la distinction à maintenir pourrait être le rythme selon lequel l'étudiant adulte choisit de compléter sa formation: soit qu'il souhaite travailler ou retravailler au plus tôt, soit qu'il désire prolonger sa formation dans des études de longue haleine. En conséquence, le temps plein et le temps partiel pourraient être offerts sans que la grosse part des budgets ne soit octroyée au temps plein.

b) Conséquences ou recommandations connexes

C'est une toute nouvelle approche qui est visée par cette recommandation et nous laissons à la Commission le soin d'étudier par quels mécanismes on pourrait arriver à décroiser les différents types de formation. Toutefois, certaines recommandations connexes doivent être apportées:

- 1<sup>o</sup> que dans les documents d'information sur l'éducation des adultes, aucune distinction de sexe ne soit établie dans la description des occupations, des cours et autres exigences,
- 2<sup>o</sup> qu'on intensifie l'information sur l'éducation des adultes auprès des femmes au foyer, qu'on les aide à identifier leurs besoins de formation et les moyens qu'elles souhaitent prendre pour la compléter. Pour rejoindre cette clientèle, on devra développer des liens entre le milieu de l'éducation et des réseaux comme celui des CLSC, DSC...,
- 3<sup>o</sup> qu'on diffuse une information positive dans les médias en vue de faire évoluer les mentalités actuelles au sujet de l'emploi et des rôles sociaux des hommes et des femmes,
- 4<sup>o</sup> qu'on développe des programmes efficaces de sensibilisation sur l'accès déssexisé à tout genre de formation et des programmes d'intégration à des secteurs non traditionnels d'emploi sur le marché du travail,
- 5<sup>o</sup> qu'on élabore les mécanismes nécessaires pour que les femmes puissent contribuer à l'enrichissement de la formation professionnelle en suggérant de nouvelles voies. Ceci implique évidemment qu'on révoque immédiatement toute orientation des programmes de formation en fonction d'une évaluation à court terme et étroite du marché de l'emploi.

3.3 LA FORMATION ACQUISE PAR LA POPULATION ADULTE DOIT ETRE RECONNUE ET PAR LES INSTITUTIONS ET PAR LES EMPLOYEURS ET CE, QUEL QUE SOIT LE RESEAU (INSTITUTIONNEL OU POPULAIRE) OU L'ADULTE A ACQUIS CETTE FORMATION.

a) Justifications

Il semble impérieux de donner une valorisation nouvelle à toute formation acquise en éducation des adultes puisqu'actuellement elle est le parent pauvre du système scolaire. Cette réévaluation ne pourra être assurée que si la formation qu'on y trouve est sanctionnée de façon à la rendre compatible avec la scolarisation régulière. C'est pourquoi il nous apparaît important de développer des mécanismes de reconnaissance de la formation acquise par les adultes dans le réseau institutionnel et dans le réseau populaire, de même que de favoriser la reconnaissance d'acquis extra-académiques tant par les institutions que par les employeurs.

b) Conséquences ou recommandations connexes

Nous ne pouvons évaluer ici quelle serait la meilleure forme de reconnaissance de la formation acquise par des étudiants adultes mais nous recommandons:

- 1<sup>o</sup> que la Commission d'étude sur la formation des adultes examine les moyens d'évaluer les expériences acquises en dehors du milieu de l'enseignement institutionnel, en termes de crédits ou d'équivalences applicables à certains programmes; plus généralement, c'est la reconnaissance de toute la formation acquise par l'adulte, y compris dans l'action communautaire, dans le bénévolat, dans le travail au foyer, qui devrait faire l'objet de recherches en rapport à l'éducation des adultes,
- 2<sup>o</sup> qu'on diffuse auprès de la population concernée (futurs travailleurs, travailleurs, employeurs) les résultats de ces recherches pour améliorer la valeur accordée aux acquis extra-académiques,

3.4 LE BUDGET DE LA FORMATION DES ADULTES DOIT ETRE AUGMENTE POUR ETRE A LA MESURE DES BESOINS, A LA FOIS DANS LE RESEAU INSTITUTIONNEL ET DANS LE RESEAU POPULAIRE. UNE GRANDE PARTIE DE CE BUDGET DOIT ETRE REPARTI REGIONALEMENT AFIN DE RAPPROCHER LA COORDINATION DES SERVICES ET LA DETERMINATION DES PRIORITES DU MILIEU DE VIE DE LA CLIENTELE.

a) Justifications

On a pu constater que le gouvernement du Québec dépense très peu actuellement dans le domaine de la formation des adultes. C'est le gouvernement fédéral qui finance pratiquement toute la formation socio-économique, d'où ses droits en ce domaine, alors qu'au niveau du socio-culturel, les octrois sont bien en deçà des demandes, ce qui oblige des gens à financer leur formation ou ce qui entraîne des problèmes de fonctionnement (ex: O.V.E.P.). On aurait pu espérer que la diminution des clientèles régulières entraînant certains dégagements (monétaires ou de ressources), ce qui n'est pas le cas présentement.

Il faut donc s'assurer d'abord d'une contribution financière de l'Etat beaucoup plus importante qu'elle ne l'est actuellement, si l'on veut réellement améliorer le secteur de l'éducation des adultes et, ensuite que cette augmentation des budgets se produise à la fois dans le réseau institutionnel et dans le réseau populaire, pour maintenir et développer de meilleurs services dans les deux réseaux.

La régionalisation proposée est la conséquence même de l'importance que nous accordons aux services d'orientation ainsi qu'au rôle actif de l'adulte dans sa propre formation. Seule la décentralisation pourra permettre cette interaction constante entre les services éducatifs, le milieu de vie et la clientèle, plus particulièrement les femmes.

b) Conséquences ou recommandations connexes

Encore une fois, la concrétisation de cette recommandation entraîne d'importantes modifications par rapport à la situation actuelle dont:

- 1<sup>o</sup> la gratuité des frais de scolarité à tous les niveaux,
- 2<sup>o</sup> des allocations de formation octroyées de façon à favoriser les moins scolarisés plutôt qu'octroyées en relation trop étroite avec le marché du travail,
- 3<sup>o</sup> l'accessibilité des allocations de formation de même que des prêts et bourses pour les étudiants à temps partiel comme à temps plein, ce qui implique la reconnaissance des deux modes d'étude,
- 4<sup>o</sup> l'octroi de montants supplémentaires pour les chargés de famille,
- 5<sup>o</sup> l'harmonisation des différentes formes de financement pour que les gens qui décident d'étudier reçoivent au moins autant d'argent qu'avec les prestations d'assurance-chômage ou l'aide sociale,
- 6<sup>o</sup> le revenu individuel et non le revenu familial comme critère de financement (allocation, prêts ou bourses),
- 7<sup>o</sup> l'établissement de congés d'éducation rémunérés, et ce à même les fonds de l'Etat, en ce qui concerne les conjoints au foyer,
- 8<sup>o</sup> le maintien de l'autonomie des groupes populaires tout en améliorant grandement leur financement,
- 9<sup>o</sup> le fait que si des restrictions budgétaires doivent privilégier certains groupes, les groupes populaires n'en fassent pas les frais et que les femmes qui sont perdantes dans le système scolaire traditionnel deviennent une clientèle privilégiée de l'éducation des adultes.

3.5 LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DOIT AVOIR LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DE LA COORDINATION D'UNE POLITIQUE DE FORMATION DES ADULTES ET CETTE COORDINATION DOIT ETRE ASSUREE PAR UN ORGANISME (MINISTERE OU AUTRE) PRECIS.

a) Justification

L'examen des faits nous a montré qu'il existe présentement une "jungle administrative"<sup>1)</sup> en formation des adultes, où il est assez difficile de se retrouver et où beaucoup de responsabilités, parmi les plus importantes (évaluation des besoins, recrutement, sélection, orientation des stagiaires, soutien financier,...) reviennent au gouvernement fédéral par le programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne.

La double juridiction fédérale-provinciale contribue largement à l'incohérence actuelle des services éducatifs offerts aux adultes.

Nous soutenons donc qu'une politique d'éducation aux adultes doit être coordonnée par un seul palier de gouvernement, soit le gouvernement provincial puisque c'est lui qui a la responsabilité en matière d'éducation. Cette coordination permettrait aussi de relier la formation offerte avec les besoins de la population québécoise et d'assurer ainsi une meilleure transition études-travail. Enfin, le fait que la coordination serait assurée par un organisme précis permettrait aux divers intervenants (administrateurs, professeurs, étudiants) d'adresser leurs doléances à une structure bien identifiée et qui serait responsable des modifications à apporter.

---

1) Terme emprunté à un cahier de la C.E.Q. Pour un débat sur l'enseignement collégial, C.E.Q., XXVIIe congrès général, Québec 25 au 30 juin 1980.

b) Conséquences ou recommandations connexes

La réalisation de cette recommandation entraînerait, entre autres, la possibilité d'avoir des données de meilleure qualité sur les clientèles, les professeurs et les budgets, conséquence non négligeable puisque nous nous sommes heurtées à maintes reprises, dans l'examen des faits, à l'absence de données pertinentes (clientèles selon le sexe pour chaque programme...). Toutefois, pour que cette possibilité se traduise dans les faits, il faudrait que l'organisme coordonnateur démontre une volonté ferme d'obtenir de telles données, car ce n'est pas la première fois que le Conseil du statut de la femme dénonce la rareté des données selon le sexe en éducation,<sup>1)</sup> et jusqu'ici, le principal ministère concerné, le MEQ, n'y a donné aucune suite...

Voilà ce qui en est des recommandations que nous voulons soumettre à la Commission concernant les grands axes qu'une politique d'éducation des adultes devrait suivre afin que cette politique soit à la hauteur des besoins et souhaits d'une catégorie majoritaire de la population adulte: les femmes. Toutefois, comme le temps dont nous disposons de même que les limites inhérentes au mémoire ne nous permettaient

---

1) Voir L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec, op. cit. recommandation no 29, p. 43, et Pour les Québécoises: égalité et indépendance, op. cit. recommandation no 4-5, p. 225.

pas de circonscrire complètement tous les problèmes rencontrés actuellement dans ce secteur, nous aimerions, en terminant, suggérer quelques champs particuliers d'études que nous avons dû négliger et sur lesquels il serait bon que la Commission se penche:

. formation dans les entreprises: qu'est-il offert aux femmes en terme de formation comparativement aux hommes, puisqu'elles ont généralement peu de pouvoir et que la formation qui conduit à des promotions est habituellement offerte aux gens qui occupent des postes moyens ou supérieurs? Cette formation permet-elle une diversification des compétences de l'individu? Les subventions à l'industrie touchent-elles équitablement les secteurs d'emploi où sont concentrées les femmes?

. formation offerte aux immigrantes: ont-elles des cours de français intégrés à leur formation professionnelle et ont-elles les mêmes avantages que les hommes? Leur donne-t-on tout le support nécessaire en termes d'accueil, d'orientation et de reconnaissance de diplômés?

. les conditions des étudiants adultes à l'université: nous avons dû malheureusement négliger l'éducation permanente à l'université à cause, entre autres, du problème que pose la cueillette d'informations non centralisées. Les adultes, femmes et hommes, ont-ils les mêmes chances d'arriver au diplôme et quelle est la valeur réelle de tous les diplômes et certificats qui se multiplient à un rythme effarant?<sup>1)</sup>

. les cours de transition foyer-travail: il serait souhaitable que l'on fasse un inventaire de tous les cours qui se développent sous ce thème en identifiant les coûts, l'orientation idéologique, la durée, la reconnaissance... pour aider les femmes à s'y repérer et qu'on le diffuse largement.

---

1) Il faudrait ici consulter les monographies et rapports rédigés par différentes universités, en l'occurrence l'université de Sherbrooke et l'université Laval.

Nous tenons aussi à conclure sur la nécessité de reconnaître le droit au travail rémunéré pour tout individu adulte, sans distinction de sexe, de même que le droit pour tous, à l'éducation post-obligatoire et au libre choix des orientations pour assurer aux individus leur plein développement personnel et social. Il nous semble important de rappeler ces principes étant donné que nous sommes conscients que l'intégration des femmes au marché du travail continuera d'être difficile vu la dépréciation des diplômes qui se multiplient, le chômage élevé et le critère de l'expérience de travail rémunéré qui demeurera sans doute privilégié. Toutefois, nous croyons que les recommandations que nous mettons de l'avant pourront, en se réalisant, permettre aux femmes de combler leur handicap scolaire et leur garantir une plus grande autonomie.